



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 23 mars 2026*  
*Partie 2 :DRAAF - contrôle des structures - ARDC - février 2026*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

**Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter**

**I - Décisions tacites : 110 accusés de réception de dossier complet**

**Nombre total : 110 décisions**

**Le 23 MARS 2026**

## **I - Décisions tacites : 110 accusés de réception de dossier complet**

08250131	RICHAULT THÉO	51250531	EI VALÉRIE GUILLIOU
08250132	SCEA LE MELIER	51250534	EARL BAUDRY & FILS
08250199	EARL LEPINE JÉRÔME	51250540	MOROY JÉRÔME LOUIS ÉMILE
08250204	SCEA BAUDESSON	51250541	EARL DE LA PRAIRIE
08250211	SCEA DE LA BLANCHE COTE	51250544	FREROT FLAVIEN
08250220	MAZOUNI MÉDHI	51250545	SCEA NOTRE DAME D'IGNY
08250222	SCEA JUVIC	51250548	CANTELAUBE AGNÈS
08250229	SCEA MARKOTTE	51250549	MIGNOT MARIE SYBILLE
08250237	CHARPENTIER THÉO	51250552	HERREGODS DOROTHÉE YVETTE
08250241	STEVENIN ALAIN	51250554	MIGNOT JEAN ÉDOUARD
10250206-001	ROCHER MATHIEU GEORGES DANIEL	51250557	DUMONT CHRISTINE DENISE
10250241	SCEA DES BAS PRÈS	51250559	SCEA L'ORME
10250243	DERIGNY ANNE	51250562	SCEV DOC LUCILLE
10250244	EARL DES LONGENNES	51250563	GUISET PAULINE
10250247	EARL DE LA GRANGE AUX CHAMPS	51250564	EARL GEORGELET
10250248	CLYTI ALEXANDRE ANDRÉ JEAN- PAUL	51250566	SCEA HUBERT
10250250	SCEA DES 3 SOURCES	51250568	PILLIERE AGNÈS MARIE- CHRISTINE
10250251-001	PUISSANT BENOIT DÉSIRÉ	51250573	SCEA LA BOUSSOLE
10250254	EARL ROY PÈRE ET FILS	51250575	SCEA ARNOULD RÉMI
10250255	MENNETRIER LAURENCE	51250590	SCEA DE LA PIERRE AU CŒUR
10250256	MENNETRIER MAXIME	51250596	EARL JOHANN RAGAUT
10250257	EARL ROMAIN SA	51250598	DUVAL NATACHA CATHERINE
10250258	EARL DU MUGUET	51250601	FRANCOIS VALENTIN
10250259	BARONI PAULINE ÉDITH	51250603	DESANLIS ROMAIN
10250260	EARL DE BONLIEU	51250605	SCEA DE LA NOUE GRIMAUX
10250261	EARL DE BONLIEU	51250613	EARL DU FETAY
10250262	DEROZIERE ALINE PAULETTE GINETTE	51250619	EARL CAILLIETTE
10250263	EARL MARGOT COLLINE	51250623	FESTUOT CÉCILE
10250264	HARVIER LOURO	51250624	EARL DUPRESSOIR
10250265	BARONI RENAUD JEAN-BAPTISTE PHILIPPE	51250625	LORIN THIBAUT
10250267	EARL DU HAUT BOIS	51250629	EARL CAILLOT
51250526	EARL DES PINS	51250630	EARL HANY CHRISTOPHE
51250529	EARL DES SOUSSAIS	51250631	EARL AGRICOLL
51250530	SCEA CHOPEGO	51250633	EARL DE GRAND PRE
		51250635	SCEA BOURBONNEUX CHAMPCOUELLE

51250642	SCEA DU LONJOUR	55250172	BONTANT LOUIS et BONTANT MARIE
51250644	EARL DU MAZIN	55250175	MAZUET OLIVIER
51250646	SCEV LA PETITE VALLÉE	55250176	GAEC DU BLANCHERON
51250648	MILLARD FLORINE	55250186	EARL D'ARNANCOURT
51250649	JARRY ADRIEN ANDRÉ		
51250650	EARL QUILLERE		
51250656	REMION STÉPHANE		
51260659	CHARBONNIER AUBAN THIENOT JACQUES RENÉ		
51250662	LAUNOY CLAIRE		
52250061	EARL FERME DE SAINTE COLOMBE		
52250062	EARL FERME DE SAINTE COLOMBE		
52250072	EARL DE MAYERE		
52250086	GAEC GRATTEDOS		
52250103	EARL DES MURAILLOTES		
52250122	JEANSON FLORIAN		
52250124	GAEC DES CHÊNES		
52250126	SCEA DE CHANEY		
52250127	GAEC DE GRIGNONCOURT		
52250128	GAEC DE L'ARDENNAIS		
52250136	BENOIT NICOLAS		
52250137	EARL DE LA VENELLE		
54250037	VOSGIEN CÉDRIC		
54250066	GAEC DU CHAUFFOUR		
54250077	THOUVENIN PHILIPPE		
54250080	MOINAUX EMMANUEL		
54250096	GAUDEL QUENTIN		
54250103	DELANNOY TIFFANY		
54250105	BECK DAMIEN		
54250106	BECK FLORIAN		
54250107	DROUVILLE LUCAS		
54250108	EARL DE CHENAL		
54250118	SCEA DE LA DILIGENCE		
55250136	HUCBOURG LAËTITIA		
55250137	EARL DE MARRE		
55250147	GAEC DU CHÂTEAU		
55250164	GAEC DU WARSIN		
55250167	HENRY MAXIME		



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/131**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

RICHAULT Théo

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 18 juin 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 172,31 hectares sur les communes de Chalandry-Élaire, La Francheville, Saint-Marceau, Montcy-Notre-Dame, Fagnon, Neuville-lès-This, This, Montigny-Sur-Vence, Railllicourt, Saint-Pierre-Sur-Vence, Donchery et Villers-Semeuse. Ces biens sont actuellement en grande partie exploités par la SCEA LE MELIER, l'autre partie représente neuf parcelles qui sont à ce jour libres de fermage.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/131, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/132**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

SCEA LE MELIER

Mesdames, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 17 juin 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 39,99 hectares sur les communes de Fagnon, Neuville-lès-This et This. Ces biens sont actuellement libres de fermage.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/132, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes **du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/199**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL LEPINE JEROME

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 28 août 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 33,34 hectares sur les communes de Bignicourt, Juniville et Cauroy. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL AVET.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/199, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 30 novembre 2025**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/204**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime  
Logics n° 044202410105654

SCEA BAUDESSON

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 2 septembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 28,37 hectares sur la commune d'Asfeld. Ces biens sont actuellement exploités par Madame ROGE Véronique à Bourgogne-Fresne (51).

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 29 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/204, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/211**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA DE LA BLANCHE COTE

Monsieur, Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 12 septembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 90,89 hectares sur les communes de Novion-Porcien, Sorbon, Bergnicourt et L'Ecaille . Ces biens sont actuellement exploités par Madame Pascale CAMU .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/211, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/220**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur MAZOUNI Mehdi

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 28 septembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 174,13 hectares sur les communes de Brognon, Fligny, Signy le Petit et Any Martin Rieux (02). Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL DES CHATAIGNIERS.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/220, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/222**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime  
Logics n° 044202510052200

SCEA JUVIC

Mesdames, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 6 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 31 hectares sur les communes de Hauviné et Machault . Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA PETIT.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 28 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/222, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/229**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA MARKOTTE

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 16 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 50,40 hectares sur les communes de Puiseux et Vaux Montreuil . Ces biens sont actuellement exploités par l'entreprise individuelle DALES Gaëtan.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/229, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/237**  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

CHARPENTIER Théo

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 27 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15,92 hectares sur les communes de Mondigny et La Francheville. Ces biens sont actuellement exploités par Madame CIVADE Sylvie.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/237, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/241**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur STEVENIN Alain

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 28 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4,97 hectares sur la commune de Tarzy. Ces biens sont actuellement libres de fermage.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 28 octobre 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/241, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202508161248/10250206-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur ROCHER Mathieu Georges  
Daniel  
23 rue des filasses

77160 LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE

TROYES, le 10/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202508161248/10250206-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 10/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 134.9849 ha à CHARMONT-SOUS-BARBUISE (10150), MESNIL-LETTRE (10240), NOGENT-SUR-AUBE (10240), actuellement mises en valeur par l'EARL DU HAUT DU PALUET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202508161248/10250206-001, est complet à la date du 10/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur ROCHER Mathieu Georges Daniel demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 134.9849 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 12	2.3955
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 9	3.4774
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 7	0.3966
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZV 15	57.5085
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 24	2.6783
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 18	1.5506
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 17	0.2640
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 16	3.2556
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 11	2.4603
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 6	0.0469
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 5	0.5113
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 4	4.5719
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 3	17.2420
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 1	5.8410
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 3	3.2150
10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE	000 XN 27	29.5700



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202509091647-10250241  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEA DES BAS PRES  
1 rue des ormes  
belley

10410 VILLECHETIF

TROYES, le 07/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202509091647-10250241  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.8600 ha à BOURANTON (10270), actuellement mises en valeur par monsieur RENARD Didier Guy. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202509091647-10250241, est complet à la date du 02/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DES BAS PRES demeurant à VILLECHETIF a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.8600 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10270 BOURANTON	000 ZH 42	5.8600



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202509292071-10250243  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Madame DERIGNY Anne  
19 rue des auges

51120 ALLEMANT

TROYES, le 07/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202509292071-10250243  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 03/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.2422 ha à ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par la SCEV REMY BERNARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202509292071-10250243, est complet à la date du 03/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame DERIGNY Anne demeurant à ALLEMANT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.2422 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10360 ESSOYES	000 YD 35	0.4096
10360 ESSOYES	000 YD 61	0.6800
10360 ESSOYES	000 ZA 95	0.1526



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202509031565-10250244  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL DES LONGENNES  
2 rue du moulin

10310 JUVANCOURT

TROYES, le 04/11/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202509031565-10250244  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 75.4403 ha à JUVANCOURT (10310), LAFERTE-SUR-AUBE (52120), VILLE-SOUS-LA-FERTE (10310), actuellement mises en valeur par Madame TABARY Odile. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202509031565-10250244, est complet à la date du 22/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES LONGENNES demeurant à JUVANCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 75.4403 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 155	0.3947
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 19	0.1933
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 26	0.8783
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 64	2.5753
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 55	4.5084
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZI 123	0.3031
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZI 124	0.4654
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZD 11	1.0600
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 28	0.2446
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 27	0.1539
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 33	0.6840
10310 JUVANCOURT	000 ZH 11	1.1845
10310 JUVANCOURT	000 ZI 6	1.9532
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZD 12	0.1201
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 6	1.5889
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 17	0.3819
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 24	1.2592
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 72	1.8394
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 49	0.4571
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 52	9.1280
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 151	0.1227
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZI 25	2.6000
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 32	0.9161
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 7	0.3780
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 8	0.2878
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 29	0.3432
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 30	0.1609
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 63	0.3417
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 73	0.3175
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 19	0.7542
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 56	1.5228
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 31	0.3071
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 18	0.2653
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 25	1.0111
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 65	0.6300
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 53	0.0901
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 54	4.8173

10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZI 90	0.5594
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 24	0.2991
10310 JUVANCOURT	000 ZH 13	0.0821
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZI 85	3.6184
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZI 92	0.2000
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 25	6.3322
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 45	0.4714
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 58	3.0100
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 YC 9	2.2906
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 34	1.0990
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 35	0.4421
10310 JUVANCOURT	000 ZH 9	0.1677
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 204	1.1503
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 195	0.5140
10310 JUVANCOURT	000 ZH 10	0.5208
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 36	0.1708
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZK 37	1.2598
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 167	0.4525
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 YC 8	2.2717
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 66	1.6564
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZE 168	1.0890
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 18	0.7843
10310 VILLE-SOUS-LA-FERTE	000 ZH 69	2.7596



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510012126/10250247  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL DE LA GRANGE AUX CHAMPS  
27 rue principale

10330 SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE

TROYES, le 13/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510012126-10250247  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 10/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.3795 ha à SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE (10330), actuellement mises en valeur par l'EARL DU GRAND FONTENAY . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510012126-10250247, est complet à la date du 10/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA GRANGE AUX CHAMPS demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.3795 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10330 SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	000 ZC 7	5.3795



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202509081639-10250248  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**  
à

Monsieur CLYTI Alexandre André Jean-  
Paul  
Ferme de Belle Assise

10350 MARIGNY-LE-CHATEL

TROYES, le 14/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202509081639-10250248  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 332.7054 ha à COURCEROY (10400), FONTENAY-DE-BOSSERY (10400), LA MOTTE-TILLY (10400), actuellement mises en valeur par monsieur CLYTI Dominique. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202509081639-10250248, est complet à la date du 13/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants



Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur CLYTI Alexandre André Jean-Paul demeurant à MARIGNY-LE-CHATEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 332.7054 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 165	20.3156
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0C 251	12.2981
10400 FONTENAY-DE-BOSSERY	000 ZB 61	3.6401
10400 FONTENAY-DE-BOSSERY	000 ZB 40	4.0372
10400 FONTENAY-DE-BOSSERY	000 ZB 59	30.7362
10400 FONTENAY-DE-BOSSERY	000 ZC 83	0.1100
10400 FONTENAY-DE-BOSSERY	000 ZC 94	2.9997
10400 FONTENAY-DE-BOSSERY	000 ZC 97	15.5710
10400 COURCEROY	000 ZA 46	0.8000
10400 COURCEROY	000 ZC 1	15.8440
10400 COURCEROY	000 ZC 16	1.1160
10400 FONTENAY-DE-BOSSERY	000 ZC 86	2.1223
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 172	15.1458
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 194	5.7955
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 207	0.3150
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 196	0.0786
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 197	13.2816
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 198	0.2500
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 180	1.1161
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 184	2.2217
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 186	0.2000
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 188	1.1020
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 189	6.7860
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 206	74.5661
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 302	24.0989
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 304	0.7675
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 306	6.2722
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0D 493	68.0000
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0D 494	0.0560
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0D 496	0.0640
10400 LA MOTTE-TILLY	000 ZH 23	2.2470

10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 208	0.4528
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 301	0.0325
10400 LA MOTTE-TILLY	000 0A 177	0.2659



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510152382-10250250  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEA DES 3 SOURCES  
51 ruelle du paradis

10220 ONJON

TROYES, le 16/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510152382-10250250  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13.3690 ha à AULNAY (10240), BRILLECOURT (10240), actuellement mises en valeur par monsieur GUYOT Pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510152382-10250250, est complet à la date du 15/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DES 3 SOURCES demeurant à ONJON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.3690 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10240 BRILLECOURT	000 0C 181	2.9730
10240 BRILLECOURT	000 ZB 29	1.6220
10240 BRILLECOURT	000 ZB 30	0.2130
10240 BRILLECOURT	000 ZC 26	5.6810
10240 AULNAY	000 ZA 47	0.2603
10240 AULNAY	000 ZA 48	2.6197



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510152400/10250251-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur PUISSANT Benoit Desire  
22 rue de l'isle

10340 LES RICEYS

TROYES, le 17/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510152400/10250251-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5006 ha à LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par monsieur PUISSANT François. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510152400/10250251-001, est complet à la date du 16/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PUISSANT Benoit Desire demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5006 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10340 LES RICEYS	000 ZI 54	0.3105
10340 LES RICEYS	000 ZI 12	0.1901



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510222537-10250254  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL ROY PERE ET FILS  
8 route du long du bois

10260 RUMILLY-LES-VAUDES

TROYES, le 27/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510222537-10250254  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.9980 ha à VERRIERES (10390), actuellement mises en valeur par monsieur CARITTE Fabien. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510222537-10250254, est complet à la date du 22/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL ROY PERE ET FILS demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.9980 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10390 VERRIERES	000 ZS 108	5.9980



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510092282-10250255  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Madame MENNETRIER Laurene  
9 rue blanche

10200 ARRENTIERES

TROYES, le 27/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510092282-10250255  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 23/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3689 ha à ARRENTIERES (10200). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510092282-10250255, est complet à la date du 23/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame MENNETRIER Laurene demeurant à ARRENTIERES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3689 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 ARRENTIERES	000 ZS 23	0.3689



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510232566-10250256  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur MENNETRIER Maxime  
9 rue blanche

10200 ARRENTIERES

TROYES, le 27/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510232566-10250256  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3689 ha à ARRENTIERES (10200). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510232566-10250256, est complet à la date du 23/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MENNETRIER Maxime demeurant à ARRENTIERES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3689 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 ARRENTIERES	000 ZS 23	0.3689



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510232576-10250257  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL ROMAIN SA  
24 grande rue

10240 DOMMARTIN-LE-COQ

TROYES, le 28/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510232576-10250257  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.3540 ha à BRILLECOURT (10240), MAGNICOURT (10240), actuellement mises en valeur par monsieur GUYOT Pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510232576-10250257, est complet à la date du 24/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL ROMAIN SA demeurant à DOMMARTIN-LE-COQ a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.3540 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10240 BRILLECOURT	000 ZC 2	7.2590
10240 BRILLECOURT	000 ZC 6	1.9660
10240 MAGNICOURT	000 ZE 13	1.2840
10240 MAGNICOURT	000 ZE 14	5.8450



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510052198-10250258  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL DU MUGUET  
12 rue du tureau

10220 PINEY

TROYES, le 28/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510052198-10250258  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.6579 ha à BREVONNES (10220), PINEY (10220), actuellement mises en valeur par monsieur LACOUR Didier Fernand. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510052198-10250258, est complet à la date du 24/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU MUGUET demeurant à PINEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.6579 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10220 PINEY	000 ZW 15	0.0562
10220 PINEY	000 ZW 16	1.1922
10220 BREVONNES	000 ZP 90	0.0168
10220 BREVONNES	000 ZP 1	0.3927



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510212493-10250259  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Madame BARONI Pauline Édith  
8 R du moulinet

10150 PONT-SAINTE-MARIE

TROYES, le 28/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510212493-10250259  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 24/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1675 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par monsieur BARONI Philippe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510212493-10250259, est complet à la date du 24/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame BARONI Pauline Édith demeurant à PONT-SAINTE-MARIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1675 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 170	0.1675



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202509252000-10250260  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL DE BONLIEU  
ferme de bonlieu

10220 PINEY

TROYES, le 28/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202509252000-10250260  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.2936 ha à PINEY (10220), actuellement mises en valeur par monsieur LACOUR Didier. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202509252000-10250260, est complet à la date du 24/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE BONLIEU demeurant à PINEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.2936 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10220 PINEY	000 0Q 399	0.4297
10220 PINEY	000 0Q 400	4.5920
10220 PINEY	000 0Q 402	0.2100
10220 PINEY	000 0Q 403	0.0619



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510242611-10250261  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL DE BONLIEU  
ferme de bonlieu

10220 PINEY

TROYES, le 28/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510242611-10250261  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.3608 ha à PINEY (10220), actuellement mises en valeur par monsieur LACOUR Didier. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510242611-10250261, est complet à la date du 24/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE BONLIEU demeurant à PINEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.3608 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10220 PINEY	000 ZY 5	0.3341
10220 PINEY	000 ZY 6	2.0267



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510232587-10250262  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Madame DEROZIERE Aline Paulette  
Ginette  
6 rue du gros chêne

10110 CHERVEY

TROYES, le 28/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510232587-10250262  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 26/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2991 ha à CHERVEY (10110), actuellement mises en valeur par madame JACQUINET Monique Lea. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510232587-10250262, est complet à la date du 26/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame DEROZIERE Aline Paulette Ginette demeurant à CHERVEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2991 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10110 CHERVEY	000 ZL 52	0.0316
10110 CHERVEY	000 ZL 119	0.2675



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510202479-10250263  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**  
à

EARL MARGOT COLLINE  
10 rue anciens combattants d'afn

10210 MAISONS-LES-CHAOURCE

TROYES, le 28/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510202479-10250263  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 27/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.5600 ha à PARGUES (10210), PRASLIN (10210), actuellement mises en valeur par monsieur GRADOS Yannick. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510202479-10250263, est complet à la date du 27/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL MARGOT COLLINE demeurant à MAISONS-LES-CHAOURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.5600 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10210 PRASLIN	000 ZE 4	0.5600
10210 PARGUES	000 ZB 29	2.0000



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510272684-10250264  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur HARVIER Louro  
15 rue du mont olivet

10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR

TROYES, le 30/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510272684-10250264  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6.1090 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par monsieur GRADOS Yannick. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510272684-10250264, est complet à la date du 27/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur HARVIER Louro demeurant à BRAGELOGNE-BEAUVOIR a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.1090 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZL 99	0.8980
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZL 100	1.2370
10340 LES RICEYS	000 ZA 28	1.7970
10340 LES RICEYS	000 ZA 40	2.1770



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510162408-10250265  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur BARONI REnaud Jean Baptiste  
Philippe  
1 b route de montceaux

10260 RUMILLY-LES-VAUDES

TROYES, le 30/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510162408-10250265  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1675 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par monsieur BARONI Philippe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510162408-10250265, est complet à la date du 28/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BARONI REnaud Jean Baptiste Philippe demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1675 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 170	0.1675



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202507310976-1025267  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL DU HAUT BOIS  
5 rue principale

10330 SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE

TROYES, le 06/11/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202507310976-10250267  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 31/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.7296 ha à DOSCHES (10220), actuellement mises en valeur par monsieur CHAUME Jean-Francois. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202507310976-10250267, est complet à la date du 31/10/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

  
Florence ROY

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU HAUT BOIS demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.7296 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10220 DOSCHES	000 AC 42	4.7296



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507170669-001  
n°dossier : 51250526

**Le Préfet**

à

EARL DES PINS  
11 rue de la Noblette

51600 LA CHEPPE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
11/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 113.7828 ha à CUPERLY (51400), actuellement mises en valeur par SCEA BENOIST FRANÇOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250526** – logics n° 044202507170669-001, il est réputé complet à la date du **01/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/12/2025**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DES PINS demeurant à LA CHEPPE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 113.7828 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51400 CUPERLY	000 YD 79	0.0150	BENOIST FRANCOIS
	000 YD 78	1.0262	
	000 YD 50	0.3305	
	000 YC 36	5.3510	
	000 YC 35	1.1452	
	000 YC 34	10.6655	
	000 YC 24	2.6508	
	000 YB 7	7.3901	
	000 YB 6	7.0700	
	000 YB 5	7.3900	
	000 YB 4	7.3899	
	000 YB 3	7.1602	
	000 YA 2	1.4700	
	000 YA 4	4.4862	
	000 YA 15	19.2990	
	000 YA 18	14.1973	BENOIST ODILE
	000 YA 17	2.9840	BENOIST NICOLE
	000 YA 3	13.7619	BENOIST FABIEN



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507240817-002  
n°dossier : 51250529

**Le Préfet  
à**

EARL DES SOUSSAIS  
23 RUE MAURICE BIDAUT  
CHEZ M CHAMPENOIS LAURENT  
  
51300 MERLAUT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
11/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.7396 ha à MERLAUT (51300), actuellement mises en valeur par IOCHMANN GERALD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250529** – logics n° 044202507240817-002, il est réputé complet à la date du **03/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/12/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DES SOUSSAIS demeurant à MERLAUT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.7396 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51300 MERLAUT	000 ZC 6	3.9259	EARL DES SOUSSAIS
	000 ZC 7	2.3460	
	000 ZC 9	4.4677	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202503118303-001  
n°dossier : 51250530

**Le Préfet**

à

SCEA CHOPEGO  
95 RUE NATIONALE

51150 JALONS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
11/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 116.5227 ha à DOMMARTIN-SOUS-HANS (51800), SAINT-REMY-SUR-BUSSY (51600), SOMME-SUIPPE (51600), SUIPPES (51600), TILLOY-ET-BELLAY (51460), actuellement mises en valeur par GODART ALAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250530** – logics n° 044202503118303-001, il est réputé complet à la date du **03/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA CHOPEGO demeurant à JALONS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 116.5227 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 SOMME-SUIPPE	000 ZX 18	2.7656	COLMART LAETITIA COLMART CÉLINE COLMART PATRICE
51600 SAINT-REMY-SUR-BUSSY	000 ZT 6	13.0920	
	000 XR 9	6.8909	
	000 XR 8	6.8910	
	000 YA 12	2.6510	GODART ALAIN
	000 YA 36	4.6243	
	000 ZS 15	0.2460	
	000 ZS 14	2.0480	
	000 YA 18	4.1720	
	000 XR 7	2.8116	
	000 XS 2	6.4374	
	000 XS 1	16.8485	
	000 XP 40	6.1837	
	000 XP 28	2.2291	
51800 DOMMARTIN-SOUS-HANS	000 ZH 14	3.9057	
	000 ZE 26	3.4554	
	000 ZE 25	0.2717	
	000 ZC 3	6.7614	
	000 AB 26	0.3780	
51609 SUIPPES	000 ZK 27	4.8595	
	000 ZK 25	11.5433	
	000 ZH 67	1.4200	
	000 ZH 66	1.4200	
51460 TILLOY-ET-BELLAY	000 XB 12	4.6166	MARCHAND CÉCILE GODART VINCENT GODART RAPHAËL GODART ARTHUR GODART ANAÏS



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507180682-003  
n°dossier : 51250531

**Le Préfet**

à

EI VALÉRIE GUILLIOU  
24, rue Pierret

51100 REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
11/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 04/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres /vignes d'une superficie de 0.0382 ha à ETOGES (51270), actuellement mises en valeur par MAURICE GUILLIOU. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250531** – logics n° 044202507180682-003, il est réputé complet à la date du **04/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/12/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : El VALÉRIE GUILLIOU demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0382 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51270 ETOGES	000 AL 68	0.0382	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202505199681-002  
n°dossier : 51250534

**Le Préfet  
à**

EARL BAUDRY & FILS  
2 RUE DE L'ÉCOLE

51600 VAUDESINCOURT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
11/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 45.5794 ha à SAINT-HILAIRE-LE-GRAND (51600), VAUDESINCOURT (51600), actuellement mises en valeur par EARL DES REMPARTS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250534** – logics n° 044202505199681-002, il est réputé complet à la date du **04/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL BAUDRY & FILS demeurant à VAUDESINCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 45.5794 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51600 SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	000 YC 20	12.2820	APPERT JULIEN
	000 YC 21	1.2660	APPERT GHISLAIN
	000 YC 32	2.4874	
51600 VAUDESINCOURT	000 ZL 3	29.5440	APPERT PASCAL



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507210718-002  
n°dossier : 51250540

**Le Préfet**

à

MOROY JEROME LOUIS EMILE  
06 rue messine

51170 ARCIS-LE-PONSART

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1779 ha à LAGERY (51170), LHERY (51170), actuellement mises en valeur par MOROY JEAN PIERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250540** – logics n° 044202507210718-002, il est réputé complet à la date du **08/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/12/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

  
Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : MOROY JEROME LOUIS EMILE demeurant à ARCIS-LE-PONSART a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1779 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51170 LAGERY	000 ZD 103	0.0650	MOROY JEROME LOUIS EMILE
51170 LHERY	000 ZI 66	0.1129	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202506170210-003  
n°dossier : 51250541

**Le Préfet**

à

EARL DE LA PRAIRIE  
4 RUE DES ROUILLIS

51210 TREFOLS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 21.5468 ha à MORSAINS (51210), TREFOLS (51210), actuellement mises en valeur par . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250541** – logics n° 044202506170210-003, il est réputé complet à la date du **08/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE LA PRAIRIE demeurant à TREFOLS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 21.5468 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51210 TREFOLS	579 B 171	1.0433	Madame BRAYER Marie Josée Madame PRON Annie
	579 ZC 21	5.3650	
	579 ZC 22	8.6710	
	386 ZC 22	0.4320	
	386 ZR 13	0.4240	
51210 MORSAINS	386 ZC 23	0.3460	
	386 ZP 10	0.6530	
	386 ZP 34	4.6125	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202506050017-001  
n°dossier : 51250544

**Le Préfet**

à

Monsieur FREROT FLAVIEN  
1A rue des Pressoirs

51700 OLIZY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 10/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 121.8641 ha à ANTHENAY (51700), AOUGNY (51170), BELVAL-SOUS-CHATILLON (51480), FAVEROLLES-ET-COEMY (51170), JONQUERY (51700), OLIZY (51700), ROMIGNY (51170), TRESLON (51140), actuellement mises en valeur par EARL LHERAULT NOLIN, LHERAULT CÉLINE, LHERAULT GILLES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250544** – logics n° 044202506050017-001, il est réputé complet à la date du **10/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : FREROT FLAVIEN demeurant à OLIZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 121.8641 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 OLIZY	000 ZD 26 (K)	0.2243	Monsieur LHERAULT Gilles Madame LHERAULT Sylvie
	000 ZD 13 (K)	0.2391	Monsieur LHERAULT Gilles Madame LHERAULT Sylvie
	000 ZD 13 (J)	0.1196	
	000 0B 1292	0.2705	Monsieur LHERAULT Gilles
	000 ZD 54 (K)	3.2043	Madame THIBAUT Mélanie
	000 ZD 48	1.0508	
	000 ZD 46	0.8716	
	000 ZD 17 (K)	1.4349	Monsieur SIBEAUX Nicolas Monsieur SIBEAUX Michel
	000 ZD 17 (J)	0.7174	
	000 ZD 12 (K)	3.1918	Monsieur LHERAULT Gilles Madame LHERAULT Sylvie
	000 ZD 12 (J)	1.5958	
	000 ZD 11	0.4549	EARL LHERAULT NOLIN
	000 ZD 10	0.1750	Monsieur LHERAULT Gilles Madame LHERAULT Sylvie
	000 ZC 116	3.0385	
	000 ZC 36 (K)	0.9485	Madame LHERAULT Bernadette
	000 ZC 36 (J)	0.9484	
	000 ZC 35	0.4982	
	000 ZC 34	0.6486	
	000 ZC 3	0.5146	
	000 ZD 26 (J)	0.1121	
	000 ZD 85	0.2570	Madame PROMSY Josiane
	000 ZD 57 (J)	0.5245	COOPER VINICOLE D'OLIZY Violaine

	000 ZD 28	9.3480	Monsieur MARTIN Jean Pierre Monsieur MARTIN Jean Jacques Madame REMY Gisèle
	000 ZD 27 (K)	0.5388	Monsieur MARTIN Jean Pierre Monsieur MARTIN Jean Jacques Madame REMY Gisèle
	000 ZD 16	6.6329	Madame THIBAUT Mélanie
	000 ZD 9	0.6179	Madame COLLARD Karine
	000 ZD 8	1.4247	Monsieur MARTIN Jean Pierre Monsieur MARTIN Jean Jacques Madame REMY Gisèle
	000 ZC 38 (K)	1.0202	Madame LHERAULT Bernadette
	000 ZC 38 (J)	1.0202	
	000 ZC 24	0.2512	
	000 ZC 15	0.1005	
	000 ZC 2	0.6565	
	000 ZB 27	1.2567	
	000 ZB 26	4.3435	
	000 AA 22	0.1759	
	000 ZD 27 (J)	0.2694	Monsieur MARTIN Jean Pierre Monsieur MARTIN Jean Jacques Madame REMY Gisèle
51480 BELVAL-SOUS- CHATILLON	000 AI 330	0.0100	Madame LHERAULT Sylvie Monsieur LHERAULT Gilles
	000 AI 327	0.0052	
	000 AI 325	0.0016	
	000 AI 321	0.0017	
	000 AI 273	0.0490	
	000 AI 267	0.0003	
	000 AI 264	0.0071	
	000 AI 260	0.0091	Madame NOLIN Jacqueline
	000 AI 332	0.0002	Madame LHERAULT Sylvie Monsieur LHERAULT

		Gilles
000 AI 257	0.0027	Madame NOLIN Jacqueline
000 AI 254	0.0006	
000 AI 253	0.0122	
000 AI 227	0.0152	
000 AI 226	0.0262	
000 AI 221	0.0003	
000 AI 206	0.1085	
000 AI 48	0.0478	
000 AI 47	0.0007	
000 AH 321	0.0441	
000 AH 319	0.0111	
000 AH 307	0.0397	
000 AH 306	0.0279	
000 AH 101	0.0416	
000 AH 51	0.1091	Madame LHERAULT Sylvie Monsieur LHERAULT Gilles
000 AH 330	0.0233	Madame NOLIN Jacqueline
000 AH 329	0.0024	
000 AH 327	0.0098	
000 AH 324	0.0715	
000 AB 422	0.0578	
000 AH 30	0.1343	
000 AB 427	0.1676	
000 AH 386	0.0141	Monsieur BERAT Daniel Madame BERAT Maryse Madame BERAT Marguerite Madame BERAT Christine
000 AH 462	0.0051	Madame BERAT Christine
000 AH 305	0.0209	
000 AH 302	0.0357	
000 AH 303	0.0086	
000 AH 300	0.0038	
000 AH 299	0.0057	
000 AD 168	0.1251	Monsieur BERAT Daniel Madame BERAT Maryse Madame BERAT Marguerite Madame BERAT Christine
000 AD 167	0.1224	
000 AD 115	0.1901	

	000 AD 114	0.0545	
	000 AD 113	0.0482	Madame BERAT Maryse
	000 AH 470	0.0057	
	000 AH 466	0.0003	
	000 AH 463	0.0065	Madame BERAT Christine
	000 AH 456	0.0157	
	000 AI 102	0.0480	
	000 AH 385	0.0148	
	000 AH 384	0.0381	
	000 AH 381	0.0122	
	000 AH 380	0.0093	Monsieur BERAT Daniel
	000 AH 379	0.0051	Madame BERAT Maryse
	000 AH 378	0.0142	Madame BERAT Marguerite
	000 AH 267	0.0290	Madame BERAT Christine
	000 AH 164	0.0269	
	000 AH 162	0.0167	
	000 AH 161	0.0311	
	000 AD 112	0.0062	
	000 AD 111	0.0043	Madame BERAT Maryse
	000 AD 62	0.1157	Monsieur BERAT Daniel Madame BERAT Maryse Madame BERAT Marguerite Madame BERAT Christine
	000 AC 282	0.0512	
	000 AC 279	0.0201	
	000 AC 267	0.0024	
	000 AC 263	0.0594	
	000 AC 261	0.0001	Madame BERAT Maryse
	000 AC 228	0.0744	
	000 AC 227	0.0434	
	000 AC 70 (K)	0.0140	
	000 AC 69	0.0187	Monsieur BERAT Daniel
	000 AC 68	0.0252	Madame BERAT Maryse
	000 AC 67 (B)	0.0155	Madame BERAT Marguerite
	000 AC 67 (A)	0.0154	Madame BERAT Christine
	000 AC 66	0.0270	
	000 AC 65	0.0266	
	000 AC 64	0.0422	
	000 AC 63	0.1303	

	000 AB 859	0.0064	Madame BERAT Maryse
	000 AB 858	0.1262	
	000 AB 485	0.0538	Monsieur BERAT Daniel Madame BERAT Maryse Madame BERAT Marguerite Madame BERAT Christine
	000 AB 484	0.0308	
	000 AB 482	0.0045	
	000 AB 480	0.0392	
	000 AB 479	0.0129	
	000 AB 478	0.0700	
	000 AB 477	0.2034	
	000 AB 395	0.0118	
	000 AB 423	0.1045	Madame NOLIN Jacqueline
51170 ROMIGNY	000 ZN 22 (K)	0.2860	Madame LHERAULT Sylvie Monsieur LHERAULT Gilles
	000 ZN 22 (J)	0.1430	
	000 ZN 14 (K)	2.4673	Madame THIBAUT Melanie
	000 ZN 14 (J)	4.9347	
	000 ZN 26 (K)	0.3475	Monsieur SIBEAUX Nicolas Monsieur SIBEAUX Michel
	000 ZN 26 (J)	0.1738	
	000 ZN 25 (K)	2.7815	Monsieur LHERAULT Francis
	000 ZN 25 (J)	1.3907	
	000 ZN 24 (K)	0.3065	
	000 ZN 24 (J)	0.1532	
	000 ZN 19 (K)	2.7144	Monsieur LHERAULT Joel
	000 ZN 19 (J)	1.3572	
	000 ZN 12	0.0060	Monsieur HERAUT Bernard
	000 ZN 11	0.2458	
	000 ZN 1	1.1574	
	000 ZL 43	0.2825	Monsieur LHERAULT Francis
	000 OX 182	0.1544	
	000 ZN 54	0.3023	Madame LERAULT Bernadette
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY	000 ZI 17	0.3090	Madame GOLD Evelyne
	000 ZI 16	0.1390	
51140 TRESLON	000 ZE 110	3.2110	
	000 ZB 41	3.9330	
51700 JONQUERY	000 ZA 38	0.1316	Madame LHERAULT Bernadette

51700 ANTHENAY	000 ZE 15 (K)	1.1259	Monsieur LHERAULT Francis
	000 ZE 15 (J)	0.5629	
	000 ZE 9 (K)	3.5627	Monsieur MARTIN Jean Pierre Monsieur MARTIN Jean Jacques Madame REMY Gisèle
	000 ZE 9 (J)	1.7813	
	000 ZE 8 (K)	3.1355	
	000 ZE 8 (J)	1.5677	
	000 ZE 7 (K)	2.3264	
	000 ZE 7 (J)	1.1632	
	000 ZD 4 (K)	4.6924	
	000 ZD 4 (J)	2.3462	
	000 ZD 3 (K)	3.4789	
	000 ZE 17 (K)	7.6153	
	000 ZE 17 (J)	3.8077	
	000 ZE 16	0.5400	Madame THIBAUT Mélanie
	000 ZE 10 (K)	0.8766	EARL LHERAULT NOLIN
000 ZE 10 (J)	0.4383		
000 ZD 3 (J)	1.7395	Monsieur MARTIN Jean Pierre Monsieur MARTIN Jean Jacques Madame REMY Gisèle	
51170 AOUGNY	000 ZH 15	2.1770	Monsieur LHERAULT Francis



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507200709-002  
n°dossier : 51250545

**Le Préfet  
à**

SCEA NOTRE DAME D'IGNY  
13 RUE DES MARDOUZETS

51700 ANTHENAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 10/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 11.1710 ha à COURTISOLS (51460), MARSON (51240), actuellement mises en valeur par MOLE CHRISTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250545** – logics n° 044202507200709-002, il est réputé complet à la date du **10/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10/12/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA NOTRE DAME D'IGNY demeurant à ANTHENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.1710 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51240 MARSON	000 YB 7	5.7920	Monsieur MOLE Noel
	000 YB 9	1.3310	
	000 ZT 57	1.1560	
51460 COURTISOLS	000 YZ 24	2.8920	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202505289879-001  
n°dossier : 51250548

**Le Préfet**

à

Madame CANTELAUBE AGNES  
Le chateau

51400 SEPT-SAULX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 11/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 41.1528 ha à AVENAY-VAL-D'OR (51160), AY-CHAMPAGNE (51160), CHOUILLY (51530), CRAMANT (51530), CUIS (51530), MUTIGNY (51160), OIRY (51530), PIERRY (51530), actuellement mises en valeur par SCEA DU VIGNOBLE MIGNOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre première installation dans une société sans apport de surface, il est enregistré sous le numéro **51250548** – logics n° 044202505289879-001, il est réputé complet à la date du **11/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/12/2025**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame CANTELAUBE AGNES demeurant à SEPT-SAULX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 41.1528 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51530 PIERRY	000 OA 694	0.0358	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
51530 OIRY	000 OC 995	1.2416	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 OC 469	0.1805	
	000 OC 468	0.0665	
	000 OC 442	0.5669	
	000 OC 438	0.0015	
	000 OY 247	2.6345	
	000 OY 176	0.3080	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 OY 152	1.5743	
	000 OY 139	0.4565	
	000 OC 512	0.1985	
	000 C 497	0.6610	
	000 OC 491	0.2065	
	000 OC 490	0.1310	
	000 OC 441	0.4000	
	000 OC 13	0.0680	
000 OC 12	0.2865		
51530 CUIS	000 OY 101	0.8045	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 OC 1584	0.0091	
	000 OC 1582	0.0074	
	000 OC 1577	0.0056	
	000 OC 1031	0.0204	
51530 CRAMANT	000 AS 367	0.3093	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AN 147	0.1803	
	000 AN 144	0.9795	
	000 AN 97	0.0020	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 AN 95	0.0867	
	000 AN 76	0.0537	
	000 AN 75	1.1585	
	000 AN 71	0.1049	
	000 AN 66	1.1760	
	000 AN 65	0.0817	
	000 AN 52	0.0270	
	000 AN 51	3.6381	
	000 AN 51 (B)	0.7302	

	000 AM 33	0.4111	
	000 AK 42	0.2583	
	000 AI 266	0.0204	
	000 AI 257	0.3448	
51530 CHOUILLY	000 AP 161	0.1505	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AP 98	0.1185	
	000 AP 96	0.0095	
	000 AM 163	0.0154	
	000 AM 161	0.0302	
	000 AM 159	0.0052	
	000 AM 134	0.3103	
	000 AM 133	0.0825	
	000 AM 132	0.0911	
	000 AM 128	0.0027	
	000 AM 127	1.0506	
	000 AM 125	0.4039	
	000 AM 118	0.9414	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 AM 117	1.7890	
	000 AM 90	0.0661	
	000 AM 89	0.1112	
	000 AM 88	0.0667	
	000 AM 86	0.0626	
	000 AM 85	0.2456	
	000 AM 82	0.4455	
	000 AM 62	0.1020	
	000 AM 61	0.4738	
	000 AM 60	0.0181	
	000 AM 59	0.0128	
000 AL 81	0.2089		
000 AL 80	0.1134		
000 AL 55	0.5225		
000 AL 50	0.1762		
51160 MUTIGNY	000 AE 600	0.0114	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AE 599	0.0009	
	000 AE 595	0.0773	
	000 AE 593	0.0036	
	000 AE 588	0.0073	
	000 AE 586	0.0073	
	000 AE 585	0.0057	
	000 AE 578	0.0094	
	000 AE 97	0.0135	

51160 AY- CHAMPAGNE	000 c 157	0.1845	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 OC 149	0.0753	
	000 OF 2078	0.0043	
	000 OF 268	0.7097	
	000 OE 1484	0.0943	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 C 2029	0.7280	
	000 OC 2026	0.0080	
	000 OC 2024	0.0033	
	000 OC 1652	0.0644	
	000 OC 1649	0.3197	
	000 OC 1648	0.2417	
	000 OC 1488	0.0163	
	000 OC 1290	0.1853	
	000 OC 1289	0.0837	
	000 OC 569	1.5021	
	000 C 569 (B)	0.0482	
	000 OC 547	0.0044	
	000 OC 540	0.0169	
	000 OC 524	0.0026	
	000 OC 406	0.0359	
	000 C 405	0.0015	
	000 OC 403	2.1546	
	000 OC 291	0.8458	
	000 OC 290	0.0479	
	000 C 256	0.2270	
	000 OC 255	0.0616	
	000 OC 176	0.2401	
	000 OC 175	0.3844	
	000 C 158	0.1182	
	000 C 156	0.0380	
	000 OC 150	0.5430	
	000 C 149 (B)	0.0366	
	000 OC 148	0.0083	
	000 OC 145	0.0433	
000 OC 144	0.0391		
000 C 67	0.5310		
000 OC 5	0.3611		
000 C 1	0.4628		
000 OB 980	0.3090		
000 B 884	0.1193		
000 B 859	0.0011		
000 OB 641	0.4180		

	000 B 640	0.0056	
	000 OB 327	0.5176	
	000 B 261	0.0638	
	000 A 304	0.0171	
	000 A 301	0.0075	
	000 A 188	0.5776	
	000 A 178	0.3457	
51160 AVENAY-VAL-D'OR	000 AI 498	0.0180	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AI 149	1.0899	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202506049994-001  
n°dossier : ~~51250550~~ 51250549

**Le Préfet**

à

Madame MIGNOT MARIE SYBILLE  
Le chateau

51400 SEPT-SAULX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 11/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 41.1528 ha à AVENAY-VAL-D'OR (51160), AY-CHAMPAGNE (51160), CHOUILLY (51530), CRAMANT (51530), CUIS (51530), MUTIGNY (51160), OIRY (51530), PIERRY (51530), actuellement mises en valeur par SCEA DU VIGNOBLE MIGNOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre première installation dans une société sans apport de surface, il est enregistré sous le numéro ~~51250550~~<sup>5125049</sup> – logics n° 044202506049994-001, il est réputé complet à la date du **11/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame MIGNOT MARIE SYBILLE demeurant à SEPT-SAULX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 41.1528 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 PIERRY	000 OA 694	0.0358	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
51530 OIRY	000 OC 995	1.2416	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 OC 469	0.1805	
	000 OC 468	0.0665	
	000 OC 442	0.5669	
	000 OC 438	0.0015	
	000 OY 247	2.6345	
	000 OY 176	0.3080	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 OY 152	1.5743	
	000 OY 139	0.4565	
	000 OC 512	0.1985	
	000 C 497	0.6610	
	000 OC 491	0.2065	
	000 OC 490	0.1310	
	000 OC 441	0.4000	
	000 OC 13	0.0680	
000 OC 12	0.2865		
51530 CUIS	000 OY 101	0.8045	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 OC 1584	0.0091	
	000 OC 1582	0.0074	
	000 OC 1577	0.0056	
	000 OC 1031	0.0204	
51530 CRAMANT	000 AS 367	0.3093	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AN 147	0.1803	
	000 AN 144	0.9795	
	000 AN 97	0.0020	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 AN 95	0.0867	
	000 AN 76	0.0537	
	000 AN 75	1.1585	
	000 AN 71	0.1049	
	000 AN 66	1.1760	
	000 AN 65	0.0817	
	000 AN 52	0.0270	
	000 AN 51	3.6381	
	000 AN 51 (B)	0.7302	

	000 AM 33	0.4111	
	000 AK 42	0.2583	
	000 AI 266	0.0204	
	000 AI 257	0.3448	
51530 CHOUILLY	000 AP 161	0.1505	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AP 98	0.1185	
	000 AP 96	0.0095	
	000 AM 163	0.0154	
	000 AM 161	0.0302	
	000 AM 159	0.0052	
	000 AM 134	0.3103	
	000 AM 133	0.0825	
	000 AM 132	0.0911	
	000 AM 128	0.0027	
	000 AM 127	1.0506	
	000 AM 125	0.4039	
	000 AM 118	0.9414	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 AM 117	1.7890	
	000 AM 90	0.0661	
	000 AM 89	0.1112	
	000 AM 88	0.0667	
	000 AM 86	0.0626	
	000 AM 85	0.2456	
	000 AM 82	0.4455	
	000 AM 62	0.1020	
	000 AM 61	0.4738	
	000 AM 60	0.0181	
	000 AM 59	0.0128	
000 AL 81	0.2089		
000 AL 80	0.1134		
000 AL 55	0.5225		
000 AL 50	0.1762		
51160 MUTIGNY	000 AE 600	0.0114	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AE 599	0.0009	
	000 AE 595	0.0773	
	000 AE 593	0.0036	
	000 AE 588	0.0073	
	000 AE 586	0.0073	
	000 AE 585	0.0057	
	000 AE 578	0.0094	
	000 AE 97	0.0135	

51160 AY- CHAMPAGNE	000 c 157	0.1845	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 OC 149	0.0753	
	000 OF 2078	0.0043	
	000 OF 268	0.7097	
	000 OE 1484	0.0943	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 C 2029	0.7280	
	000 OC 2026	0.0080	
	000 OC 2024	0.0033	
	000 OC 1652	0.0644	
	000 OC 1649	0.3197	
	000 OC 1648	0.2417	
	000 OC 1488	0.0163	
	000 OC 1290	0.1853	
	000 OC 1289	0.0837	
	000 OC 569	1.5021	
	000 C 569 (B)	0.0482	
	000 OC 547	0.0044	
	000 OC 540	0.0169	
	000 OC 524	0.0026	
	000 OC 406	0.0359	
	000 C 405	0.0015	
	000 OC 403	2.1546	
	000 OC 291	0.8458	
	000 OC 290	0.0479	
	000 C 256	0.2270	
	000 OC 255	0.0616	
	000 OC 176	0.2401	
	000 OC 175	0.3844	
	000 C 158	0.1182	
	000 C 156	0.0380	
	000 OC 150	0.5430	
	000 C 149 (B)	0.0366	
	000 OC 148	0.0083	
	000 OC 145	0.0433	
000 OC 144	0.0391		
000 C 67	0.5310		
000 OC 5	0.3611		
000 C 1	0.4628		
000 OB 980	0.3090		
000 B 884	0.1193		
000 B 859	0.0011		
000 OB 641	0.4180		

	000 B 640	0.0056	
	000 OB 327	0.5176	
	000 B 261	0.0638	
	000 A 304	0.0171	
	000 A 301	0.0075	
	000 A 188	0.5776	
	000 A 178	0.3457	
51160 AVENAY-VAL-D'OR	000 AI 498	0.0180	<p>GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT</p> <p>GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT</p>



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507180677  
n°dossier : 51250552

**Le Préfet  
à**

Madame HERREGODS DOROTHEE  
YVETTE  
14 GRANDE RUE

51130 VERT-TOULON

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 13/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5906 ha à BROUSSY-LE-GRAND (51230), actuellement mises en valeur par HERREGODS JEAN LUC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250552** – logics n° 044202507180677, il est réputé complet à la date du **13/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/12/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : HERREGODS DOROTHEE YVETTE demeurant à VERT-TOULON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5906 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51230 BROUSSY-LE-GRAND	000 ZM 59	0.1845	Madame GAY Chantal
	000 ZM 84	0.1719	
	000 ZM 85	0.2342	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202506029940-001  
n°dossier : 51250554

**Le Préfet**

à

Monsieur MIGNOT JEAN EDOUARD  
Le chateau

51400 SEPT-SAULX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 41.1528 ha à AVENAY-VAL-D'OR (51160), AY-CHAMPAGNE (51160), CHOUILLY (51530), CRAMANT (51530), CUIS (51530), MUTIGNY (51160), OIRY (51530), actuellement mises en valeur par SCEA DU VIGNOBLE MIGNOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre première installation dans une société sans apport de surface, il est enregistré sous le numéro **51250554** – logics n° 044202506029940-001, il est réputé complet à la date du **14/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MIGNOT JEAN EDOUARD demeurant à SEPT-SAULX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 41.1528 ha.

51530 PIERRY	000 OA 694	0.0358	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
51530 OIRY	000 OC 995	1.2416	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 OC 469	0.1805	
	000 OC 468	0.0665	
	000 OC 442	0.5669	
	000 OC 438	0.0015	
	000 OY 247	2.6345	
	000 OY 176	0.3080	
	000 OY 152	1.5743	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 OY 139	0.4565	
	000 OC 512	0.1985	
	000 C 497	0.6610	
	000 OC 491	0.2065	
	000 OC 490	0.1310	
	000 OC 441	0.4000	
	000 OC 13	0.0680	
000 OC 12	0.2865		
51530 CUIS	000 OY 101	0.8045	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 OC 1584	0.0091	
	000 OC 1582	0.0074	
	000 OC 1577	0.0056	
	000 OC 1031	0.0204	
51530 CRAMANT	000 AS 367	0.3093	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT
	000 AN 147	0.1803	
	000 AN 144	0.9795	
	000 AN 97	0.0020	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 AN 95	0.0867	
	000 AN 76	0.0537	
	000 AN 75	1.1585	
	000 AN 71	0.1049	
	000 AN 66	1.1760	
	000 AN 65	0.0817	
	000 AN 52	0.0270	
	000 AN 51	3.6381	
	000 AN 51 (B)	0.7302	
	000 AM 33	0.4111	
	000 AK 42	0.2583	

	000 AI 266	0.0204		
	000 AI 257	0.3448		
51530 CHOUILLY	000 AP 161	0.1505	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT	
	000 AP 98	0.1185		
	000 AP 96	0.0095		
	000 AM 163	0.0154		
	000 AM 161	0.0302		
	000 AM 159	0.0052		
	000 AM 134	0.3103		
	000 AM 133	0.0825		
	000 AM 132	0.0911		
	000 AM 128	0.0027		
	000 AM 127	1.0506		
	000 AM 125	0.4039		
	000 AM 118	0.9414		
	000 AM 117	1.7890		
	000 AM 90	0.0661		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
	000 AM 89	0.1112		
	000 AM 88	0.0667		
	000 AM 86	0.0626		
	000 AM 85	0.2456		
	000 AM 82	0.4455		
	000 AM 62	0.1020		
	000 AM 61	0.4738		
	000 AM 60	0.0181		
000 AM 59	0.0128			
000 AL 81	0.2089			
000 AL 80	0.1134			
000 AL 55	0.5225			
000 AL 50	0.1762			
51160 MUTIGNY	000 AE 600	0.0114	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT	
	000 AE 599	0.0009		
	000 AE 595	0.0773		
	000 AE 593	0.0036		
	000 AE 588	0.0073		
	000 AE 586	0.0073		
	000 AE 585	0.0057		
	000 AE 578	0.0094		
	000 AE 97	0.0135		
51160 AY- CHAMPAGNE	000 c 157	0.1845	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE	
	000 OC 149	0.0753		

000 OF 2078	0.0043	E.MIGNOT
000 OF 268	0.7097	
000 OE 1484	0.0943	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT
000 C 2029	0.7280	
000 OC 2026	0.0080	
000 OC 2024	0.0033	
000 OC 1652	0.0644	
000 OC 1649	0.3197	
000 OC 1648	0.2417	
000 OC 1488	0.0163	
000 OC 1290	0.1853	
000 OC 1289	0.0837	
000 OC 569	1.5021	
000 C 569 (B)	0.0482	
000 OC 547	0.0044	
000 OC 540	0.0169	
000 OC 524	0.0026	
000 OC 406	0.0359	
000 C 405	0.0015	
000 OC 403	2.1546	
000 OC 291	0.8458	
000 OC 290	0.0479	
000 C 256	0.2270	
000 OC 255	0.0616	
000 OC 176	0.2401	
000 OC 175	0.3844	
000 C 158	0.1182	
000 C 156	0.0380	
000 OC 150	0.5430	
000 C 149 (B)	0.0366	
000 OC 148	0.0083	
000 OC 145	0.0433	
000 OC 144	0.0391	
000 C 67	0.5310	
000 OC 5	0.3611	
000 C 1	0.4628	
000 OB 980	0.3090	
000 B 884	0.1193	
000 B 859	0.0011	
000 OB 641	0.4180	
000 B 640	0.0056	
000 OB 327	0.5176	

	000 B 261	0.0638	
	000 A 304	0.0171	
	000 A 301	0.0075	
	000 A 188	0.5776	
	000 A 178	0.3457	
51160 AVENAY-VAL-D'OR	000 AI 498	0.0180	<p>GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE E.MIGNOT</p> <p>GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE M.MIGNOT</p>



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508121181-001  
n°dossier : 51250557

**Le Préfet  
à**

Madame DUMONT CHRISTINE DENISE  
16 rue des Grappes d'or  
OGER

51190 BLANCS-COTEAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 16/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.9776 ha à BLANCS-COTEAUX (51190), actuellement mises en valeur par CHAMPAGNE FREDERIC LEFEBVRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250557** – logics n° 044202508121181-001, il est réputé complet à la date du **16/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : DUMONT CHRISTINE DENISE demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.9776 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BLANCS-COTEAUX	411 AC 466	0.0376	Monsieur LEFEBVRE Frédéric
	411 AD 69	0.0511	
	411 AD 166	0.0501	
	411 AD 167	0.0633	
	411 AE 1	0.2240	
	411 AE 28	0.2886	
	411 AE 277	0.1832	
	411 AE 359	0.3356	
	411 AE 360	0.1710	
	411 AH 133	0.0362	
	411 AK 68	0.0257	
	411 AK 73	0.1294	
	411 AK 371	0.0188	
	411 AN 70	0.0226	
	411 AO 149	0.0925	
	411 AE 357 (A)	0.1441	
	411 AE 361	0.1038	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507230780-001  
n°dossier : 51250559

**Le Préfet**

à

SCEA L ORME  
10 RUE DE SEZANNE

51230 LINTHELLES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 25.2530 ha à BAYE (51270), COIZARD-JOCHES (51270), COURJEONNET (51270), actuellement mises en valeur par CHERE-HENRIET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250559** – logics n° 044202507230780-001, il est réputé complet à la date du **18/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/12/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA L ORME demeurant à LINTHELLES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 25.2530 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51270 COURJEONNET	000 ZC 45	8.4120	Madame DOC Edith Madame DOC Séverine
	000 ZA 56	3.2330	
	000 ZA 21	2.2790	
	000 ZA 20	0.2470	
51270 COIZARD-JOCHES	000 ZK 1	9.0520	
51270 BAYE	000 ZO 20	2.0300	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507110569-001  
n°dossier : 51250562

**Le Préfet**

à

SCEV DOC LUCILLE  
10 Rue Frère Arnould

51100 REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4022 ha à COURJEONNET (51270), VILLEVENARD (51270), actuellement mises en valeur par la SCEA CHERE-HENRIET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250562** – logics n° 044202507110569-001, il est réputé complet à la date du **19/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/12/2025**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEV DOC LUCILLE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4022 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51270 VILLEVENARD	000 OB 1483	0.0705	Madame DOC Edith
	000 OB 1481	0.0267	
51270 COURJEONNET	000 ZB 249	0.1290	Madame DOC Lucille
	000 ZB 17	0.1760	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508191306  
n°dossier : 51250563

**Le Préfet**

à

Madame GUISET PAULINE  
5 TER Rue Des Chasseurs

34490 MURVIEL-LES-BEZIERS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 19/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1532 ha à MAILLY-CHAMPAGNE (51500), actuellement mises en valeur par AIMOND GERARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250563** – logics n° 044202508191306, il est réputé complet à la date du **19/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : GUISET PAULINE demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1532 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AE 196	0.0422	Madame GUISET Pauline
	000 AE 407	0.0668	
	000 AI 77	0.0072	
	000 AM 434	0.0370	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508181279  
n°dossier : 51250564

**Le Préfet**

à

EARL GEORGELET  
22 Rue de la Mairie

51240 MARSON

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 6.1010 ha à MARSON (51240), actuellement mises en valeur par MOLE CHRISTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250564** – logics n° 044202508181279, il est réputé complet à la date du **20/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/12/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL GEORGELET demeurant à MARSON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.1010 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51240 MARSON	000 YA 9	2.1610	Madame MOLE Colette
	000 YE 23	3.9400	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508211335  
n°dossier : 51250566

**Le Préfet  
à**

SCEA HUBERT  
17 rue de la Victoire  
CHEZ MR CHRISTOPHE HUBERT  
51600 SOMME-SUIPPE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 2.1846 ha à SOMME-BIONNE (51800), actuellement mises en valeur par EARL MAUCLERT CARRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement,, il est enregistré sous le numéro **51250566** – logics n° 044202508211335, il est réputé complet à la date du **21/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/12/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA HUBERT demeurant à SOMME-SUIPPE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.1846 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51800 SOMME-BIONNE	000 ZN 19	2.1846	Monsieur HUBERT Jean-Claude



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508081129-001  
n°dossier : 51250568

**Le Préfet**

à

Madame PILLIERE AGNES, MARIE-  
CHRISTINE  
13 RUE DU CHAPITRE

51140 PEVY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/08/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 22/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 28.1279 ha à JOUY-LES-REIMS (51390), MONTIGNY-SUR-VESLE (51140), PARGNY-LES-REIMS (51390), PEVY (51140), PROUILLY (51140), VILLE-DOMMANGE (51390), actuellement mises en valeur par EARL WERBROUCK-M.C.R.. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250568** – logics n° 044202508081129-001, il est réputé complet à la date du **22/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/12/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : PILLIERE AGNES, MARIE-CHRISTINE demeurant à PEVY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 28.1279 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51390 PARGNY-LES-REIMS	000 AB 287	0.0362	Madame PILLIERE Marie Josephe
	000 OA 89	0.1066	
51140 PEVY	000 ZM 2	1.4838	Madame WERBROUCK Marie Claude
	000 ZL 106	0.4674	
	000 ZL 105	0.2000	
	000 ZL 34	0.1091	Monsieur HAUBOIS Jean Pol
	000 ZL 35	0.2039	
	000 ZK 8	0.5851	
	000 ZK 6	0.2625	SARL CHAMPAGNE HAUBOIS
	000 ZI 141	0.1712	Madame WERBROUCK Marie Claude
	000 ZI 125	2.4467	
	000 ZI 123	0.1011	Monsieur WERBROUCK Reynald
	000 ZC 33	8.8351	Madame WERBROUCK Marie Claude
	000 ZC 13	3.6284	Monsieur HAUBOIS Jean Pol
	000 ZC 12	3.6979	
	000 ZC 11	1.5129	
	000 ZK 9	0.3838	Monsieur HAUBOIS Fabien
	000 ZC 9	0.1697	Monsieur HAUBOIS Jean Pol
	000 ZC 8	0.0332	
	000 A 1129	0.0915	Monsieur WERBROUCK Reynald
	000 ZC 10	0.6073	Madame QUANTINET Georget Denise
	000 OC 473	0.0455	Commune de PEVY
000 OC 472	0.0105		
000 OA 1130	0.0330	Monsieur WERBROUCK Reynald	

51140 MONTIGNY-SUR-VESLE	000 ZA 5	1.3853	Madame WERBROUCK Marie Claude
51390 VILLE-DOMMANGE	000 AI 493	0.2478	Madame PILLIERE Agnès
51140 PROUILY	000 ZK 11	0.4961	Monsieur WERBROUCK Reynald
51390 JOUY LES REIMS	000 OA 133	0.1600	Madame PILLIERE Agnès
	000 OA 81	0.0248	Madame PILLIERE Marie Josephe
	000 OA 109	0.2452	
	000 OA 783	0.2884	
	000 OA 227	0.0579	



PRÉFET  
DE LA MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale des territoires

Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507160641  
n°dossier : 51250573

Le  
Préfet à

SCEA LA BOUSSOLE  
53 RUE DE CHALONS

51240 ECURY-SUR-COOLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
08/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 23.0407 ha à ECURY-SUR-COOLE (51240), NUISEMENT-SUR-COOLE (51240), actuellement mises en valeur par EARL GUICHON-SANDRI. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250573** – logics n° 044202507160641, il est réputé complet à la date du **27/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/12/2025**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : LA BOUSSOLE demeurant à ECURY-SUR-COOLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 23.0407 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51240 NUISEMENT-SUR-COOLE	000 ZV 3	11.7763	GUICHON JEAN-BAPTISTE
51240 ECURY-SUR-COOLE	000 ZW 15	11.2644	



PRÉFET  
DE LA MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale des territoires

Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508010987  
n°dossier : 51250575

Le  
Préfet à

SCEA ARNOULD REMI  
37 Grande Rue

51470 MONCETZ-LONGEVAS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
08/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 21.5080 ha à MARSON (51240), actuellement mises en valeur par MOLE CHRISTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250575** – logics n° 044202508010987, il est réputé complet à la date du **28/08/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/12/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA ARNOULD REMI demeurant à MONCETZ-LONGEVAS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 21.5080 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51240 MARSON	000 YH 23	3.1320	MOLE NOËL
	000 YH 25	3.2210	
	000 ZH 6	2.6070	
	000 ZN 8	4.2300	
	000 ZD 14	2.6300	
	000 ZD 15	2.6440	
	000 ZS 6	3.0440	

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509021540  
n°dossier : 51250590

**Le Préfet  
à**

SCEA DE LA PIERRE AU COEUR  
2 rue Vandare  
Le Mesnil  
51230 BROUSSY-LE-GRAND

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
15/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 05/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 11.5000 ha à LINTHES (51230), actuellement mises en valeur par SCEA FRAMAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250590** – logics n° 044202509021540, il est réputé complet à la date du **05/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

  
Landry VILLIERE

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE LA PIERRE AU COEUR demeurant à BROUSSY-LE-GRAND a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.5000 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51230 LINTHES	000 ZL 5	11.5000	MATHIEU DIDIER



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 04420250811171-001  
n°dossier : 51250596

**Le Préfet**

à

EARL JOHANN RAGAUT  
20 D RUE DE L'ECUFINE

51420 CERNAY-LES-REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
15/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 23.5569 ha à CERNAY-LES-REIMS (51420), actuellement mises en valeur par DUCROT NICOLAS PAUL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250596** – logics n° 04420250811171-001, il est réputé complet à la date du **08/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL JOHANN RAGAUT demeurant à CERNAY-LES-REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 23.5569 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51420 CERNAY-LES-REIMS	000 ZR 70	1.6436	DUCROT ODILE
	000 ZR 69	0.0965	
	000 ZX 21	5.4972	
	000 ZP 30	1.6590	
	000 ZO 48	0.4957	
	000 ZO 15	2.8116	
	000 AD 1	5.4457	
	000 OU 83	0.0332	
	000 ZA 648	0.5726	
	000 YA 51	0.8558	
	000 YA 36	2.9640	
	000 ZA 655	1.4820	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508231378  
n°dossier : 51250598

**Le Préfet**

à

DUVAL NATACHA CATHERINE  
13 Rue du Général Abbé

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
15/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 09/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.0389 ha à DAMERY (51480), FLEURY-LA-RIVIERE (51480), actuellement mises en valeur par . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250598** – logics n° 044202508231378, il est réputé complet à la date du **09/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/01/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : DUVAL NATACHA CATHERINE demeurant à CHALONS-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.0389 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 DAMERY	000 AC 432	0.1087	DUVAL DANIEL DUVAL FRANCOIS NATACHA
51480 FLEURY-LA-RIVIERE	000 AK 299	0.0277	
	000 AK 394	0.2752	
	000 AK 382	0.0349	
	000 AK 396	0.2145	
	000 AN 130	0.0048	
	000 AN 206	0.0310	
	000 AN 207	0.0201	
	000 AN 208	0.0143	
	000 AN 209	0.0245	
	000 AN 210	0.0831	
	000 AO 920	0.0092	
	000 AO 923	0.0013	
	000 AO 925	0.0001	
	000 AO 927	0.0042	
	000 AP 215	0.0185	
	000 AP 569	0.0565	
	000 AP 570	0.0118	
	000 AP 574	0.0985	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202505309896-001  
n°dossier : 51250601

**Le Préfet**

à

FRANCOIS VALENTIN  
16 Route de Sézanne

51120 QUEUDES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
15/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 10/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 183.0810 ha à BARBONNE-FAYEL (51120), BROUSSY-LE-GRAND (51230), CHICHEY (51120), CONNANTRE (51230), FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), QUEUDES (51120), actuellement mises en valeur par LES GRANDES PIECES, SCEA LES REMPARTS DU MIDI. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250601** – logics n° 044202505309896-001, il est réputé complet à la date du **10/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : FRANCOIS VALENTIN demeurant à QUEUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 183.0810 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 QUEUDES	000 OZ 2	2.2683	GUYOT ANTOINE ET CÉLINE
51120 FONTAINE-DENIS-NUISY	000 ZE 14	0.2150	SOMMER PATRICIA MARLIER CHRISTIANE
	000 ZE 15	0.6660	FAMILLE MARCOULT SERGE, CLAUDE, JÉRÉMY, SÉBASTIEN ET EMILIE
51230 CONNANTRE	000 YX 4	7.9420	FAMILLE MARCOULT SERGE, CLAUDE, JÉRÉMY, SÉBASTIEN ET EMILIE
	000 YX 3	9.6010	
51120 CHICHEY	000 OZ 13	1.6661	
	000 OZ 12	5.4615	
51230 BROUSSY-LE-GRAND	000 YH 14	5.8670	
	000 YD 17	2.5090	
	000 YD 16	0.8570	
	000 OX 26	1.2351	
	000 YK 4	8.3580	
51120 BARBONNE-FAYEL	000 YH 15	3.3500	
	000 ZM 34	0.3720	FAMILLE MARCOULT SERGE, CLAUDE, JÉRÉMY, SÉBASTIEN ET EMILIE
	000 ZK 48 (K)	1.3944	
	000 ZK 3	1.4080	
	000 ZI 31	1.9740	
	000 ZD 91	0.5000	
	000 ZB 342	0.0930	
	000 YC 4	0.2026	
	000 YC 3 (K)	0.1044	
	000 YC 3 (J)	0.1045	
	000 YA 22 (K)	0.9000	
	000 YA 20	0.5802	
	000 YA 21 (J)	0.5023	
	000 ZN 224	0.2667	
	000 ZO 87	0.0340	
	000 ZO 24	0.0580	
	000 ZN 76	0.1680	
	000 ZK 49 (K)	0.6994	
000 ZK 49 (J)	1.3988		
000 YC 2 (K)	0.0973		
000 OA 35	4.2330		

000 ZO 382	0.4000		
000 ZO 383	1.5640		
000 ZN 77	0.2868		
000 ZN 71	0.1714		
000 ZN 70	0.0802		
000 ZN 69	0.0958		
000 ZN 33	4.0200		
000 ZM 88	2.8000		
000 ZM 87	3.9240		
000 ZM 84	2.6740		
000 ZL 41	2.9780		
000 ZD 6	5.2860		
000 ZK 32	1.9650		
000 YB 25	19.0130		
000 ZK 4	6.0570		
000 ZD 6	5.2860		
000 YC 2 (J)	0.0974		
000 YA 22 (J)	0.4500		
000 YA 21 (K)	1.0046		
000 ZO 372	0.5490		
000 ZK 48 (J)	0.6972		
000 ZK 47	2.3102		
000 ZK 36 (K)	0.6240		
000 ZK 36 (J)	1.2480		
000 ZK 9	8.8840		
000 ZK 8	2.8540		
000 YA 6	0.2953		
000 YC 14 (K)	2.5624		GUYOT ANTOINE ET CÉLINE
000 YC 14 (J)	2.5625		
000 ZB 343 (B)	0.7154		
000 ZB 343 (A)	3.0876		
000 ZI 30	3.4890		
000 ZK 6 (J)	2.7673		
000 ZK 6 (K)	1.3837		
000 ZO 191	2.2810		
000 ZO 79 (B)	0.6585		
000 ZO 79 (A)	0.4835		
000 ZM 95	1.3690	SOMMER PATRICIA MARLIER CHRISTIANE	
000 ZI 40	5.6080		
000 ZI 39	0.3610		
000 ZK 38 (J)	2.8727		
000 ZK 38 (K)	1.4363		

	000 ZO 353	0.7945	BOUQUET CLAUDE
	000 ZE 22 (K)	1.2650	SOREL ANDRÉ
	000 ZE 22 (J)	2.5300	
	000 YB 7	1.6860	SOREL CHRISTINE
	000 ZK 37 (K)	0.4753	
	000 ZK 37 (J)	0.9507	
	000 ZB 421 (K)	0.1823	FRANCOIS GUY
	000 ZB 421 (J)	0.3772	
	000 ZO 459	2.7536	BENOIST LIONEL
	000 ZK 28 (K)	1.0597	MAUME MICHEL RENÉ EUGÈNE
	000 ZK 28 (J)	2.1193	
	000 ZL 4	1.8340	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509011513  
n°dossier : 51250603

**Le Préfet**

à

DESANLIS ROMAIN  
9 Route de Maisons en Champagne

51300 LOISY-SUR-MARNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
15/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.8019 ha à LOISY-SUR-MARNE (51300), actuellement mises en valeur par THUROT SOPHIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250603** – logics n° 044202509011513, il est réputé complet à la date du **12/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : DESANLIS ROMAIN demeurant à LOISY-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8019 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51300 LOISY-SUR-MARNE	000 ZP 33	0.4030	DESANLIS THUROT SOPHIE
	000 ZP 57	0.0585	DESANLIS DANIEL DESANLIS THUROT SOPHIE
	000 ZP 35	0.0026	PERINET MICHÈLE PERINET EMMANUELLE
	000 ZP 101	0.1597	PONCIN MICHEL
	000 ZP 102	0.1781	ROCAMORA VÉRONIQUE

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509091644-001  
n°dossier : 51250605

**Le Préfet  
à**

SCEA DE LA NOUE GRIMAUX  
CHEMIN DE LA NOUE GRIMAUX

51600 SAINT-REMY-SUR-BUSSY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
15/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 24.1705 ha à SUIPPES (51609), actuellement mises en valeur par SCEA DE LA CROISETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250603** – logics n° 044202509091644-001, il est réputé complet à la date du **12/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/01/2026**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

  
Landry VILLIERE

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE LA NOUE GRIMAUX demeurant à SAINT-REMY-SUR-BUSSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 24.1705 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51600 SUIPPES	000 ZK 23	23.0865	HUVET MONIQUE
	000 AR 7	0.3900	
	000 AR 4	0.6940	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507220759-007  
n°dossier : 51250613

**Le Préfet**

à

EARL DU FETAY  
3 rue des fontaines

08250 CONDE-LES-AUTRY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 0.8905 ha à VIRGINY (51800), actuellement inexploitées. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250613** – logics n° 044202507220759-007, il est réputé complet à la date du **15/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/01/2026**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

  
Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DU FETAY demeurant à CONDE-LES-AUTRY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8905 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51800 VIRGINY	000 ZD 2	0.8905	EARL DU FETAY MARCHAND LUC ET AGNES



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509171833  
n°dossier : 51250619

**Le Préfet**

à

EARL CAILLIETTE  
17 route de Marson

51470 MONCETZ-LONGEVAS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 15.8145 ha à VESIGNEUL-SUR-MARNE (51240), actuellement mises en valeur par CHEVALIER ETIENNE, CHEVALIER ROMAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250619** – logics n° 044202509171833, il est réputé complet à la date du **18/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL CAILLIETTE demeurant à MONCETZ-LONGEVAS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 15.8145 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51240 VESIGNEUL-SUR-MARNE	000 ZR 11	7.9481	CAILLIETTE FRANCINE
	000 ZR 21	0.4451	
	000 ZW 29	7.4213	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507180680-003  
n°dossier : 51250623

**Le Préfet**

à

FESTUOT CÉCILE  
3 Rue Roberto Frizzarin

51110 WARMERIVILLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

***Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET***

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 19/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 89.5182 ha à HEUTREGIVILLE (51110), POMACLE (51110), WARMERIVILLE (51110), actuellement mises en valeur par EARL HUBERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250623** – logics n° 044202507180680-003, il est réputé complet à la date du **19/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/01/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

***J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.***

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Landry VILLIERE

***PJ : références cadastrales***

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : FESTUOT CÉCILE demeurant à WARMERIVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 89.5182 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51110 HEUTREGIVILLE	000 ZD 1	0.9050	RICHARD ERIC
	000 ZE 77	6.3210	
	000 OZ 181	4.3526	RICHARD CARMEN
	000 ZB 4	13.5020	
	000 ZB 6	3.7780	
51110 POMACLE	000 ZE 187	1.4924	RICHARD CARMEN
	000 ZH 68	1.6000	
	000 ZH 69	2.6565	
51110 WARMERIVILLE	000 ZD 10	8.4290	RICHARD HUBERT
	000 ZD 9	0.2680	
	000 ZE 4	2.2720	
	000 ZK 6	2.9900	
	000 ZP 7	4.9390	
	000 ZH 17	6.0030	RICHARD ERIC
	000 ZI 28	2.7110	
	000 ZE 3	4.0070	
	000 ZP 32	2.2760	
	000 OC 57	0.6730	
	000 ZD 39	4.2012	RICHARD HUBERT RICHARD CARMEN
	000 ZH 5	3.1690	
	000 ZH 6	1.9670	
	000 ZK 37	2.2240	
	000 ZA 63	1.6305	
	000 ZK 38	4.2070	
	000 ZP 6	1.1870	
	000 ZK 5	1.7570	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507180688-001  
n°dossier : 51250624

**Le Préfet**

à

EARL DUPRESSOIR  
2 ROUTE D'ETRELLES

10170 LONGUEVILLE-SUR-AUBE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

***Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET***

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 34.2165 ha à ANGLURE (51260), BARBONNE-FAYEL (51120), MARNIGNY (51230), MARSANGIS (51260), actuellement mises en valeur par EARL DES COLIVOTTES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250624** – logics n° 044202507180688-001, il est réputé complet à la date du **19/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/01/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

***J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.***

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Landry VILLIERE

***PJ : références cadastrales***

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : EARL DUPRESSOIR demeurant à LONGUEVILLE-SUR-AUBE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 34.2165 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51260 MARSANGIS	000 ZD 26 (K)	2.3853	RONDEAU JEAN-CLAUDE RONDEAU PASCAL
	000 ZE 22	7.6070	RONDEAU CHRISTOPHE RONDEAU VINCENT RONDEAU PASCAL RONDEAU MAURICETTE
	000 ZB 65	0.3930	RONDEAU CHRISTOPHE RONDEAU VINCENT RONDEAU MAURICETTE
	000 ZC 20	0.6680	RONDEAU PASCAL RONDEAU MAURICETTE
	000 ZB 19	10.2190	DUPRESSOIR FABRICE et GHISLAIN RONDEAU JEAN-CLAUDE RONDEAU MAURICETTE
	000 ZD 24	1.0380	RONDEAU MAURICETTE BROCHOT JULIE PRINCEN ALEXIS
	000 ZD 25	1.6600	
	000 ZD 26	7.1560	
	000 ZB 561	0.0312	RONDEAU PASCAL RONDEAU MAURICETTE
	000 ZC 55	0.5816	RONDEAU PASCAL
	000 ZB 30 (A)	0.1106	
	000 ZE 19	0.1040	
	000 ZO 92	0.2710	
	51120 BARBONNE-FAYEL	000 ZB 332	0.4640
000 ZB 167		0.1208	
000 ZB 158		0.0850	
000 ZO 423		0.0440	RONDEAU JEAN-CLAUDE RONDEAU MAURICETTE
000 ZO 422		0.0438	DUPRESSOIR FABRICE et GHISLAIN RONDEAU MAURICETTE
000 ZB 561		0.0312	RONDEAU PASCAL RONDEAU MAURICETTE
000 ZO 424		0.0494	RONDEAU MAURICETTE BROCHOT JULIE PRINCEN ALEXIS

	000 ZB 560	0.0371	RONDEAU CHRISTOPHE RONDEAU VINCENT RONDEAU MAURICETTE
51260 ANGLURE	000 ZN 21	0.0015	
	000 ZI 17	0.1300	
51230 MARIGNY	000 YA 16	0.5320	
	000 YA 15	0.4530	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202501167171  
n°dossier : 51250625

**Le Préfet**

à

LORIN THIBAUT  
4 rue des Templiers

51400 DAMPIERRE-AU-TEMPLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

***Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET***

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 57.0081 ha à AUBERIVE (51600), VAUDESINCOURT (51600), actuellement mises en valeur par EARL DES MONTS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250625** – logics n° 044202501167171, il est réputé complet à la date du **19/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/01/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

***J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.***

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

***PJ : références cadastrales***

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : LORIN THIBAUT demeurant à DAMPIERRE-AU-TEMPLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 57.0081 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51600 VAUDESINCOURT	000 ZP 7	3.7040	HAPPILLON MARIE ODILE
	000 ZB 15	7.0930	
	000 ZB 21	0.8880	
	000 ZP 8	1.0960	
	000 ZP 12	13.8780	HAPPILLON FLORENCE HAPPILLON BAPTISTE HAPPILLON MARIE ODILE
	000 ZN 14	10.3700	
	000 ZE 13	17.2318	
51600 AUBERIVE	000 ZI 2	1.5873	
	000 ZI 3	0.7890	
	000 ZI 4	0.3710	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202506110091-002  
n°dossier : 51250629

**Le Préfet**

à

EARL CAILLOT  
3 RUE DE CHALONS

51320 COOLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 75.6600 ha à COOLE (51320), actuellement mises en valeur par DES DEUX JEAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250629** – logics n° 044202506110091-002, il est réputé complet à la date du **22/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

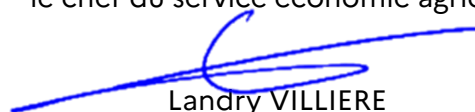
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL CAILLOT demeurant à COOLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 75.6600 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51320 COOLE	000 ZP 3	24.2700	PICHARD BENOIT
	000 ZS 6	8.1430	PLANCON-HEMARD AGNES
	000 ZS 7	25.5190	
	000 ZI 10	8.1780	CAILLOT ELISE
	000 ZP 2	9.5500	CAILLOT JEAN-SEBASTIEN



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509181852  
n°dossier : 51250630

**Le Préfet**

à

EARL HANY CHRISTOPHE  
42 RUE ARISTIDE BRIAND

51120 SEZANNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 15.0091 ha à PEAS (51120), actuellement mises en valeur par MAURY ALAIN (EARL). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250630** – logics n° 044202509181852, il est réputé complet à la date du **22/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL HANY CHRISTOPHE demeurant à SEZANNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 15.0091 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51120 PEAS	000 ZH 11	8.7362	BEY LAURENCE GORGET JOCELYNE
	000 ZH 12	1.3089	GEOFFROY CLAUDY BEY LAURENCE GORGET JOCELYNE
	000 ZA 29	4.9640	GEOFFROY CLAUDY BEY LAURENCE



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202507280887  
n°dossier : 51250631

**Le Préfet**

à

EARL AGRI'COLL  
47 chemin de Sainte Ménéhould

51600 SUIPPES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 39.3390 ha à BUSSY-LE-CHATEAU (51600), SUIPPES (51600), actuellement mises en valeur par EARL MORAND BOURELLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250631** – logics n° 044202507280887, il est réputé complet à la date du **22/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL AGRI'COLL demeurant à SUIPPES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 39.3390 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51600 SUIPPES	000 ZA 37	11.5477	MORAND BAPTISTE MORAND JEANNE
	000 ZA 38	6.8803	MORAND LOUISE MORAND JEANNE
	000 ZB 27	3.7490	MORAND ROBERT MORAND JEANNE
	000 ZB 6	2.2280	
	000 ZB 25	4.6170	MORAND LÉA MORAND JEANNE
	000 ZB 26	2.3540	
	000 ZA 4	6.3600	VIRCHIEN TRISTAN, MAXENCE ET HUGO LEFEVRE ALIX MORAND JEANNE
51600 BUSSY-LE-CHATEAU	000 YC 35	0.0130	
	000 YC 44	0.8377	
	000 YC 45	0.7523	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509161800  
n°dossier : 51250633

**Le Préfet**

à

EARL DE GRAND PRE  
17 rue François Arnoult

51480 FLEURY-LA-RIVIERE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 21.7746 ha à FLEURY-LA-RIVIERE (51480), actuellement mises en valeur par SCEA GAMET . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250633** – logics n° 044202509161800, il est réputé complet à la date du **23/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE GRAND PRE demeurant à FLEURY-LA-RIVIERE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 21.7746 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51480 FLEURY-LA-RIVIERE	000 AC 161	0.1806	COMMUNE DE FLEURY-LA-RIVIÈRE
	000 AC 163	0.0948	
	000 AC 232	4.5222	
	000 AC 172	7.6830	
	000 AC 1	9.2940	GAMET JEAN-LOUIS



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509221900  
n°dossier : 51250635

**Le Préfet  
à**

SCEA BOURBONNEUX CHAMPCOUELLE  
5 Rue du Moulin Brûlé  
Champcouelle

77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 5.2440 ha à ESTERNAY (51310), actuellement mises en valeur par MAILLEUR YVON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250635** – logics n° 044202509221900, il est réputé complet à la date du **23/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/01/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA BOURBONNEUX CHAMPCOUELLE  
demeurant à VILLIERS-SAINT-GEORGES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter  
pour : 5.2440 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51310 ESTERNAY	000 ZO 36	5.2440	MAILLEUR YVON



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509171815  
n°dossier : 51250642

**Le Préfet  
à**

SCEA DU LONJOUR  
17 RUE HAUTE

08310 SAINT-PIERRE-A-ARNES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.6620 ha à BETHENVILLE (51490), actuellement inexploitées. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250642** – logics n° 044202509171815, il est réputé complet à la date du **24/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU LONJOUR demeurant à SAINT-PIERRE-A-ARNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.6620 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51490 BETHENVILLE	000 ZB 18	2.8130	LEON SUZANNE & PATRICK
	000 ZB 19	1.5480	
	000 ZP 53	6.3010	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409205325-001  
n°dossier : 51250644

**Le Préfet**

à

EARL DU MAZIN  
5 rue nicolas clemangis

51130 CLAMANGES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 16.2791 ha à VAL-DES-MARAIS (51130), VERT-TOULON (51130), actuellement mises en valeur par COLLARD BRUNO. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250644** – logics n° 044202409205325-001, il est réputé complet à la date du **25/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DU MAZIN demeurant à CLAMANGES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.2791 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51130 VERT-TOULON	000 YP 7	12.0544	GENTIL FRANCINE
	000 AC 29	3.5750	
51130 VAL-DES-MARAIS	024 ZB 5	0.6497	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202504098944-003  
n°dossier : 51250646

**Le Préfet**

à

SCEV LA PETITE VALLÉE  
1 rue Alfred Bailly

51700 DORMANS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 5.3445 ha à DORMANS (51700), VANDIERES (51700), VERNEUIL (51700), actuellement mises en valeur par COPIN LUCILE, EARL CHAMPAGNE JACQUES COPIN ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250646** – logics n° 044202504098944-003, il est réputé complet à la date du **25/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : SCEV LA PETITE VALLÉE demeurant à DORMANS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.3445 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>	
51700 VERNEUIL	000 AI 61	0.0663	GFA PLEINE FLEUR	
	000 AI 267	0.1394		
	000 AI 350	0.0491		
	000 AI 348	0.0138		
	000 ZL 46	0.0705	LEVASSEUR FLORENCE	
	000 ZL 45	0.1010		
	000 ZD 217	0.3410		
	000 AI 28	0.0677	PERRIER MARIE-JOSÉ	
	000 AH 41	0.0135	BRION PHILIPPE	
	000 AH 62	0.0253		
	000 AH 40	0.0082		
	000 AH 37	0.0113		
	000 AE 658	0.0628		
	000 AH 36	0.0090		
	000 AH 35	0.0057		
	000 AH 207	0.0592		
	000 AH 200	0.2201		
	000 ZM 720	0.0185		COPIN ANNE-MARIE COPIN BRUNO
	000 AI 29	0.0138		
	000 ZM 726	0.0185		
	000 ZM 724	0.0268		
	000 ZM 722	0.0141		
	000 ZM 718	0.0128		
	000 ZM 716	0.0584		
	000 ZD 624	0.4037		
	000 AE 929	0.0031		
	000 AE 936	0.0054		
	000 AE 938	0.0484		
	000 AI 420	0.2226		
	000 AI 30	0.1233		
	000 AI 10	0.1340		
	000 ZM 713	0.2630		
	000 AE 451	0.0513	VINCENOT MARYLINE	
000 ZD 598	0.3100			
000 ZD 599	0.1500			
000 ZM 163	0.1400	LAROCHE SYLVIE		

	000 ZK 290	0.0159	COPIN BRUNO ET MARIELLE
	000 ZK 287	0.0002	
	000 ZK 286	0.0068	
	000 ZK 293	0.0114	
	000 ZK 173	0.0246	
	000 ZD 594	0.0438	
	000 ZD 257	0.0265	
	000 ZM 170	0.0490	COPIN BRUNO
	000 ZK 292	0.3454	
	000 ZK 172	0.1668	
	000 ZD 256	0.0240	
	000 ZD 255	0.0180	
	000 ZD 254	0.0735	
	000 ZD 252	0.2145	
	000 AI 329	0.0494	
51700 VANDIERES	000 AT 454	0.0209	
	000 AT 447	0.1344	
	000 ZC 33	0.4432	
	000 AI 495	0.0289	COPIN ANNE-MARIE COPIN BRUNO
000 AI 504	0.0492		
000 AI 493	0.0630		
000 AI 491	0.0133		
	000 AI 490	0.0237	
51700 DORMANS	000 YT 80	0.2165	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508021008-004  
n°dossier : 51250648

**Le Préfet**

à

MILLARD FLORINE  
3 rue des aigremonts oger

51190 BLANCS-COTEAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 26/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0491 ha à GRAUVES (51190), actuellement mises en valeur par MILLARD AGNES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250648** – logics n° 044202508021008-004, il est réputé complet à la date du **26/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : MILLARD FLORINE demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0491 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51190 GRAUVES	000 AL 333	0.0491	MILLARD AGNES



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509262031  
n°dossier : 51250649

**Le Préfet  
à**

JARRY ADRIEN ANDRE  
2bis rue PAUL GUILLOT

10100 ROMILLY-SUR-SEINE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.1432 ha à BETHON (51260), CHARLY-SUR-MARNE (02310), ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par JARRY DOMINIQUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250649** – logics n° 044202509262031, il est réputé complet à la date du **26/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : JARRY ADRIEN ANDRE demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.1432 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51260 BETHON	056 ZC 116	0.1550	JARRY DOMINIQUE
10360 ESSOYES	141 ZW 20	0.3500	
02310 CHARLY-SUR-MARNE	163 ZD 1	0.4144	LEROY RENE
	163 ZD 176	0.0699	
	163 ZD 178	0.1539	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509211892-001  
n°dossier : 51250650

**Le Préfet**

à

EARL QUILLERE  
1 Ruelle des Lilas

51520 SARRY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 6.9700 ha à SARRY (51520), actuellement mises en valeur par EARL DU BUIRIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250650** – logics n° 044202509211892-001, il est réputé complet à la date du **26/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL QUILLERE demeurant à SARRY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.9700 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51520 SARRY	000 ZH 16	3.5730	LAURENT CHANTAL
	000 ZH 15	3.3970	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509151771-001  
n°dossier : 51250656

**Le Préfet**

à

REMION STÉPHANE  
Boulevard de l'ancien rempart

51160 AY-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
29/09/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6511 ha à AVENAY-VAL-D'OR (51160), actuellement mises en valeur par EARL REMION ROMAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250656** – logics n° 044202509151771-001, il est réputé complet à la date du **26/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : REMION STÉPHANE demeurant à AY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6511 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51160 AVENAY-VAL-D'OR	000 AL 33	0.0806	REMION STÉPHANE, FRANÇOISE & MICHEL
	000 AL 32	0.0779	
	000 AL 31	0.0335	
	000 AK 579	0.1920	
	000 AK 573	0.0036	
	000 AK 569	0.0420	
	000 AI 441	0.1452	
	000 AI 135	0.0763	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509292076  
n°dossier : 51250659

**Le Préfet  
à**

CHARBONNIER AUBAN THIENOT  
JACQUES RENÉ  
290 RUE DES AUGES (ANCIENNEMENT  
RUE DU STADE)

51190 LE MESNIL-SUR-OGER

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
06/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.1216 ha à RILLY-LA-MONTAGNE (51500), TROIS-PUITS (51500), actuellement mises en valeur par HERBERT JULIEN, POUILLON BENOIT, SCE CHAMPAGNE ROGER MANCEAUX. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250659** – logics n° 044202509292076, il est réputé complet à la date du **29/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/01/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : CHARBONNIER AUBAN THIENOT JACQUES RENÉ  
demeurant à LE MESNIL-SUR-OGER a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour :  
1.1216 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51500 TROIS-PUITS	000 0Z 662	0.4502	CHARBONNIER SYLVIE
	000 0Z 661	0.0788	
51500 RILLY-LA-MONTAGNE	000 A 918 (P)	0.0908	
	000 0A 465	0.1575	
	000 0A 467	0.1498	
	000 0C 382	0.1375	
	000 0C 485	0.0570	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509161787  
n°dossier : 51250662

**Le Préfet  
à**

LAUNOY CLAIRE  
7 rue des Musardises

34090 MONTPELLIER

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
06/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 30/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 157.2230 ha à COMPERTRIX (51510), ECURY-SUR-COOLE (51240), FAGNIERES (51510), VILLERS-LE-CHATEAU (51510), actuellement mises en valeur par EARL LAUNOY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250662** – logics n° 044202509161787, il est réputé complet à la date du **30/09/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/01/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : LAUNOY CLAIRE demeurant à MONTPELLIER a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 157.2230 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaires</b>
51510 COMPERTRIX	000 AB 7	0.6773	LAUNOY GISÈLE LAUNOY JEAN-PIERRE
	000 AB 8	0.7078	
	000 ZA 19	10.3752	LAUNOY JEAN-PIERRE
51240 ECURY-SUR-COOLE	000 YA 46	12.5000	LAUNOY JEAN-PIERRE
	000 YC 7	13.6654	
51510 FAGNIERES	000 AN 1	3.2398	
	000 AN 2	1.2700	
	000 AN 3	0.4093	
	000 AN 4	0.1428	
	000 AN 5	0.1227	
	000 AN 6	0.0450	
	000 YM 15	59.2113	
	000 YN 13	32.8976	
	000 YN 14	1.7482	
000 YN 15	17.5606		
51510 VILLERS-LE-CHATEAU	000 ZE 58	2.6500	



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL FERME DE SAINTE COLOMBE  
THIEBLEMONT Valentin et LOUIS Jean  
Marc

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250061**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **27/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **107,8563** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
LA PORTE DU DER	427ZL0032	0,4560	THIEBLEMONT Arsène
SOMMEVOIRE	ZK0004	20,5290	GFA DE LA BUTTINIERE
SOMMEVOIRE	ZM0008	1,6900	GFA DE LA BUTTINIERE
SOMMEVOIRE	ZM0013	2,0000	GFA DE LA BUTTINIERE
SOMMEVOIRE	ZM0015	6,0000	GFA DE LA BUTTINIERE
SOMMEVOIRE	ZM0024	38,6021	GFA DE LA BUTTINIERE
SOMMEVOIRE	ZO0039	1,1930	GFA DE LA BUTTINIERE
SOMMEVOIRE	ZO0043	2,1680	GILLET Joël
SOMMEVOIRE	ZK0004	0,2773	THIEBLEMONT Arsène
SOMMEVOIRE	ZM0019	14,9300	THIEBLEMONT Arsène

Direction départementale des territoires  
82 rue du Commandant Hugueny  
CS 92087  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80  
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

SOMMEVOIRE	ZM0019	14,9300	THIEBLEMONT Arsène
SOMMEVOIRE	ZM0020	5,7406	THIEBLEMONT Béatrice
SOMMEVOIRE	ZN0130	9,7390	THIEBLEMONT Christophe
SOMMEVOIRE	ZM0021	0,0700	THIEBLEMONT Françoise
SOMMEVOIRE	ZM0022	2,2213	THIEBLEMONT Françoise
SOMMEVOIRE	ZN0119	2,2400	THIEBLEMONT Françoise

**L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de Valentin THIEBLEMONT dans l'EARL FERME SAINTE COLOMBE.**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250061**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,

  
François Klein



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL FERME DE SAINTE COLOMBE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le mardi 28 octobre 2025

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250062**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **24/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **120,3246** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BLUMERAY	0C0393	0,1583	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0397	0,9268	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0398	0,6020	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0400	0,6020	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0401	0,2030	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0402	0,2160	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0403	0,2690	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0404	0,3700	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0405	0,1610	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	0C0407	0,3610	GFA Saint Laurent

Direction départementale des territoires  
82 rue du Commandant Hugueny  
CS 92087  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80  
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

BLUMERAY	OC0407	0,3610	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	OC0408	0,1464	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	OC0701	0,6390	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	OC0702	0,1180	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	OC0703	0,1338	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZC0003	6,7730	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZH0002	0,1528	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZH0003	0,1120	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZH0004	30,5320	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZH0006	5,8400	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZH0007	3,8450	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZH0011	6,8640	GFA Saint Laurent
BLUMERAY	ZI0009	15,2050	GFA Saint Laurent
CHARMES-LA-GRANDE	ZI0011	1,4120	LOUIS Jean-Marc
DOULEVANT-LE-CHATEAU	ZA0012	0,6430	GFA Saint Laurent
DOULEVANT-LE-CHATEAU	ZA0013	3,2450	GFA Saint Laurent
MATHONS	ZI0013	5,9555	LOUIS Jean-Marc
MORANCOURT	ZL0013	9,7850	GFA Saint Laurent
MORANCOURT	ZM0011	18,3740	GFA Saint Laurent
MORANCOURT	ZN0011	0,5520	GFA Saint Laurent
MORANCOURT	ZN0012	6,1280	GFA Saint Laurent

L'opération consiste en la **concentration d'exploitations** au bénéfice d'un même demandeur, **M. LOUIS Jean Marc et M. THIEBLEMONT Valentin**, par le biais de son installation au sein de la société **EARL FERME DE SAINTE COLOMBE**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250062**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

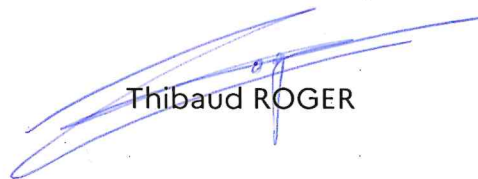
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL DE MAYERE  
Dorian ODINOT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250072**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 12/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 198,4851 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
CHAMPSEVRAINE	143ZI0020	2,5000	Jocelyne MASSOTTE
CHAMPSEVRAINE	143ZI0029 (en partie)	4,1703	Jocelyne MASSOTTE
CHAMPSEVRAINE	143ZI0031	0,6300	Jocelyne MASSOTTE
CHAMPSEVRAINE	143ZI0032	0,3160	Jocelyne MASSOTTE
CHAMPSEVRAINE	143ZD0005	0,8060	Bernard BLAISE
CHAMPSEVRAINE	143ZD0006	1,1050	Bernard BLAISE
CHAMPSEVRAINE	143ZD0007	2,1940	Bernard BLAISE
CHAMPSEVRAINE	143ZK0036 (en partie)	3,1327	Bernard BLAISE
CHAMPSEVRAINE	143YA0006	0,7140	Commune de Champsevraine
CHAMPSEVRAINE	1430C0098	0,0890	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRAINE	143YA0001	0,6720	Francis GUILLAUD

CHAMPSEVRINE	143YA0002	0,1310	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143YA0003	1,1550	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143YA0004	0,2160	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143YA0005	0,2330	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143YA0007	2,3890	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZA0001	0,4140	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZA0002	0,2300	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZA0003	0,5760	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZA0051	3,2500	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZA0052	1,2140	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZB0012	1,3590	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZB0016	2,0020	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZB0024	2,8230	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZB0042	0,2950	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZB0043	3,6640	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZC0022	1,6670	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZE0041	1,5340	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZE0042	3,8120	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZE0043	0,5520	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZE0044	1,4410	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZE0045	0,0870	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZE0046	1,0650	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZE0062	1,7490	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZH0031	2,0900	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZH0038	0,3490	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZH0039	7,0620	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZH0041	3,2880	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZH0046	1,4570	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZH0047	0,2230	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZI0009	6,0690	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZI0010	2,7150	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZI0011	0,8980	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZI0012	1,7210	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZI0021	0,5950	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZI0022	0,1340	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZK0034	2,2660	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZK0051	0,4240	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZK0052	2,5600	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZK0053	0,6750	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZK0054	0,0270	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZK0055	0,8140	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZK0056	15,2350	Francis GUILLAUD
CHAMPSEVRINE	143ZB0011	3,9470	Indivision MASSOTTE
CHAMPSEVRINE	143ZD0001	7,8430	Jean-Claude GAUTHIER
CHAMPSEVRINE	143ZE0017 (en	5,8600	Ludovic BRION et Séverine

	partie)		PHILOTAS
CHAMPSEVRAINE	143ZD0008	0,6011	Philippe OUDOT
CHAMPSEVRAINE	143ZD0009	0,0700	Philippe OUDOT
CHAMPSEVRAINE	143ZD0010	1,1221	Philippe OUDOT
CHAMPSEVRAINE	143ZH0042	0,7750	Pierre GUILLAUD
CHAMPSEVRAINE	143ZI0008	0,8230	Pierre GUILLAUD
CHAMPSEVRAINE	143ZB0017	1,4620	Régis MAST
CHAMPSEVRAINE	143ZB0018	7,2080	Régis MAST
CHAUDENAY	ZD0046	3,4500	Francis GUILLAUD
CHAUDENAY	ZD0047	3,8290	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZD0002	2,3000	Eliane RICHARD
LES LOGES	ZA0043	0,1750	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZA0046	7,2410	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZB0020 (en partie)	0,9685	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZB0021 (en partie)	1,0222	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZB0025	0,8600	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZB0026	1,4030	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZB0027	8,2050	Francis GUILLAUD
LES LOGES	ZB0022	4,7710	GAEC de la MAYERE
LES LOGES	ZA0044	4,4920	Pierre GUILLAUD
LES LOGES	ZA0045	2,9730	Pierre GUILLAUD
LES LOGES	ZB0016	0,3880	Pierre GUILLAUD
LES LOGES	ZB0018	0,2960	Pierre GUILLAUD
LES LOGES	ZB0024	0,5380	Pierre GUILLAUD
LES LOGES	ZB0059	0,1070	Pierre GUILLAUD
LES LOGES	ZD0001	7,4690	Pierre GUILLAUD
TORCENAY	OB0502	0,0365	Jocelyne MASSOTTE
TORCENAY	OB0516	2,6139	Jocelyne MASSOTTE
TORCENAY	OB0518	0,1024	Jocelyne MASSOTTE
TORCENAY	OB0769	0,4990	Jocelyne MASSOTTE
TORCENAY	OB0770	4,1900	Jocelyne MASSOTTE
TORCENAY	OB0773	0,7710	Claude MARCOUYOUX
TORCENAY	OB0503	0,5557	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0505	0,1364	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0506	0,1181	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0507	0,0810	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0508	0,1570	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0509	0,2937	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0510	0,1094	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0511	0,0600	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0513	0,4150	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0517	0,1039	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0519	0,2246	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0520	0,4670	Francis GUILLAUD

TORCENAY	OB0521	0,1660	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0522	0,1545	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0525	0,1375	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0526	0,1054	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0527	0,0930	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0528	3,3550	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0529	0,2088	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0771	1,0820	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0772	1,1510	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0774	0,3780	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0775	0,2810	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0776	1,7080	Francis GUILLAUD
TORCENAY	AE0065	0,5955	Francis GUILLAUD
TORCENAY	AE0068	0,0486	Francis GUILLAUD
TORCENAY	AE0074	0,5262	Francis GUILLAUD
TORCENAY	OB0523	0,0831	Pierre GUILLAUD
TORCENAY	OB0635	0,4890	Pierre GUILLAUD

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250072, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,

  
Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC GRATTEDOS  
M.M GAUVAIN Francois et Michel, M.  
MARTIN Damien et M. GIRARDOT  
Simon

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250086**

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **27/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **361,5315** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
APREY	ZC0049	0,7513	Odile PETER
APREY	0D0285	0,0700	ANDRE Corinne
APREY	ZD0106	0,0650	ANDRE Corinne
APREY	ZD0107	0,0910	ANDRE Corinne
APREY	ZD0103	0,2670	Bernadette GRIDELLI
APREY	ZA0073	11,2020	BLANCHOT Jérôme
APREY	ZD0153	1,2796	BOISSELIER Gisèle
APREY	ZA0074	10,3200	Commune d'Aprey
APREY	ZB0038	5,0390	DEVILLIERS Jean-Pierre

APREY	ZB0038	5,0390	DEVILLIERS Jean-Pierre
APREY	ZD0104	0,6290	DEVILLIERS Jean-Pierre
APREY	ZB0003	1,3503	GAUVAIN François
APREY	ZB0011	3,2700	GAUVAIN François
APREY	ZB0016	3,1500	GAUVAIN François
APREY	ZB0030	1,7530	GAUVAIN François
APREY	ZD0003	2,3345	GAUVAIN François
APREY	ZD0025	2,8510	GAUVAIN François
APREY	ZD0028	0,0436	GAUVAIN François
APREY	ZD0028	0,9594	GAUVAIN François
APREY	ZD0029	1,4530	GAUVAIN François
APREY	ZD0035	4,3200	GAUVAIN François
APREY	ZD0036	1,1520	GAUVAIN François
APREY	ZD0039	0,7290	GAUVAIN François
APREY	ZD0055	4,9770	GAUVAIN François
APREY	ZB0015	5,2580	GAUVAIN Michel
APREY	ZH0002	12,4540	GAUVAIN Michel
APREY	ZH0040	0,0899	GAUVAIN Michel
APREY	ZA0082	0,5130	GAUVAIS Michel
APREY	ZA0066	0,4230	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZA0067	1,2670	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZA0079	5,2580	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZA0080	1,7170	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZA0081	4,5300	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZA0085	0,1100	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZC0030	3,3120	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZH0024	8,1580	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	ZK0035	13,3810	Girardot Antoinette, Alain, Pascal et Daniele
APREY	0D0346	0,0283	GOISET Joël
APREY	ZB0028	3,3905	GOISET Joël
APREY	ZB0029	1,0910	GOISET Joël
APREY	ZD0108	0,1220	GOISET Joël
APREY	ZH0006	0,2028	GOISET Joël
APREY	ZB0037	5,0400	Josette AUBERTOT
APREY	0D0289	0,1633	MARTIN Michaël
APREY	0D0347	0,6403	MARTIN Michaël
APREY	0A0002	0,1232	MARTIN Pascale
APREY	0D0300	0,0790	MARTIN Pascale

APREY	ZD0123	1,4590	MASSON Sylvie
APREY	ZB0002	6,1210	MASSON Sylvie
APREY	OD0286	0,0990	MICHELOT Michele
APREY	OD0287	0,0338	MICHELOT Michele
APREY	OD0350	0,1470	MICHELOT Michele
APREY	ZD0100	1,4515	MICHELOT Michele
APREY	ZD0101	0,3888	MONGIN Jean-Pierre
APREY	ZB0007	3,9440	MORISOT Hervé
APREY	ZB0008	3,0820	MORISOT Hervé
APREY	ZA0076	1,6610	MORISOT Johnny
APREY	ZA0077	1,9390	MORISOT Johnny
APREY	ZD0054	1,6060	MORISOT Johnny
APREY	ZA0086	0,3120	MOULINET Francis
APREY	ZB0004	1,9500	NICOLAS Marguerite
APREY	ZB0005	0,2060	NICOLAS Marguerite
APREY	ZB0006	0,6780	NICOLAS Marguerite
APREY	ZC0031	0,4500	NICOLAS Marguerite
APREY	ZC0048	0,1721	NICOLAS Marguerite
APREY	ZD0026	3,1050	NICOLAS Marguerite
APREY	ZD0027	0,3950	NICOLAS Marguerite
APREY	ZB0009	0,5050	Odile PETER
APREY	ZB0010	0,8560	Odile PETER
APREY	ZD0011	0,2320	Odile PETER
APREY	OA0300	0,0887	SEGUIN Daniel
APREY	ZD0099	2,2196	Sylvie FROMENT
BAISSEY	OA0303	0,1060	Gilberte MARTIN
BAISSEY	OA0234	0,1438	Bernadette GRIDELLI
BAISSEY	OA0294	0,1212	Bernadette GRIDELLI
BAISSEY	OC0057	0,1188	DEVILLIERS Jean-Pierre
BAISSEY	OC0058	0,2431	DEVILLIERS Jean-Pierre
BAISSEY	OC0059	0,2460	DEVILLIERS Jean-Pierre
BAISSEY	OA0005	0,3872	GAUVAIN Michel
BAISSEY	OA0009	0,7794	GAUVAIN Michel
BAISSEY	OA0244	0,7305	GAUVAIN Michel
BAISSEY	OC0022	0,2744	GAUVAIN Michel
BAISSEY	OC0045	0,1646	GAUVAIN Michel
BAISSEY	OC0055	0,2934	GAUVAIN Michel
BAISSEY	OC0024	0,5263	GAUVAIN François
BAISSEY	OC0051	0,2515	GAUVAIN François
BAISSEY	OC0103	0,1630	GAUVAIN François
BAISSEY	OC0106	0,7140	GAUVAIN François
BAISSEY	OA0289	0,0570	Gilberte MARTIN
BAISSEY	OA0290	0,1774	Gilberte MARTIN
BAISSEY	OA0292	0,1307	Gilberte MARTIN

BAISSEY	0A0001	0,1875	GOISET Joël
BAISSEY	0A0008	0,2498	GOISET Joël
BAISSEY	0A0013	0,0980	GOISET Joël
BAISSEY	0A0170	0,3965	GOISET Joël
BAISSEY	0A0220	0,5532	GOISET Joël
BAISSEY	0A0221	0,1449	GOISET Joël
BAISSEY	0A0251	0,0648	GOISET Joël
BAISSEY	0A0263	0,1085	GOISET Joël
BAISSEY	0A0266	0,0302	GOISET Joël
BAISSEY	0A0840	0,8721	GOISET Joël
BAISSEY	0B0095	0,9990	GOISET Joël
BAISSEY	0B0098	0,1223	GOISET Joël
BAISSEY	0A0168	0,5156	Josette AUBERTOT
BAISSEY	0A0304	0,2551	Josette AUBERTOT
BAISSEY	0A0311	0,0959	Josette AUBERTOT
BAISSEY	0A0016	2,0646	MARTIN Damien
BAISSEY	0A0018	0,7766	MARTIN Damien
BAISSEY	0A0019	0,2562	MARTIN Damien
BAISSEY	0A0020	1,5207	MARTIN Damien
BAISSEY	0C0019	0,7201	MARTIN Damien
BAISSEY	0C0020	0,2533	MARTIN Damien
BAISSEY	0C0021	1,1005	MARTIN Damien
BAISSEY	0D0300	0,0790	MARTIN Pascale
BAISSEY	0A0267	0,5845	MICHELOT Michèle
BAISSEY	0A0010	0,2244	PELLETIER Catherine
BAISSEY	0A0288	0,0459	SEGUIN Daniel
BAISSEY	0A0293	0,0404	SEGUIN Daniel
BAISSEY	0A0302	0,0326	SEGUIN Daniel
FLAGEY	0B0414	0,2303	ANDRE Corinne
FLAGEY	0B0260	0,3044	Bernadette GRIDELLI
FLAGEY	YA0014	1,5010	Maryse FOURTIER
FLAGEY	YA0047	2,1200	GAUVAIN François
FLAGEY	0B0419	1,5515	GAUVAIN Michel
FLAGEY	0B0402	1,6437	GOISET GILLES
FLAGEY	0B0499	0,3929	GOISET GILLES
FLAGEY	0B0501	0,6053	GOISET GILLES
FLAGEY	0B0503	3,0876	GOISET GILLES
FLAGEY	0B0519	0,2027	GOISET GILLES
FLAGEY	0B0397	0,2774	GOISET Joël
FLAGEY	0B0399	1,0915	GOISET Joël
FLAGEY	0B0410	0,5943	GOISET Joël
FLAGEY	0B0502	0,5267	GOISET Joël
FLAGEY	YA0042	2,3760	GOISET Joël
FLAGEY	YA0045	0,3000	GOISET Joël

FLAGEY	YA0046	3,9620	GOISET Joël
FLAGEY	YA0044	0,9940	Héritier GOISET Suzanne
FLAGEY	YA0016	4,2690	Héritier PRODHON
FLAGEY	YA0041	2,4060	Josette AUBERTOT
FLAGEY	YA0043	0,3200	MARTIN Damien
FLAGEY	YA0015	0,7520	MERGER Pascal
FLAGEY	YA0037	3,1040	SANREY Bernard
FLAGEY	YA0051	2,6360	Sylvie FROMENT
VILLEGUSIEN-LE-LAC	402OD0437	1,8117	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0046	0,5572	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0049	0,3946	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0050	0,4147	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0051	0,0833	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0054	0,2848	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0104	1,9274	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0248	0,5441	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0345	1,9332	ANDRE Corinne
VILLIERS-LES-APREY	0A0125	0,7320	Sylvie FROMENT
VILLIERS-LES-APREY	0A0137	1,2895	Sylvie FROMENT
VILLIERS-LES-APREY	YA0015	0,4290	Commune de Villiers Les Aprey
VILLIERS-LES-APREY	0A0057	0,1007	DEVILLIERS Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0058	0,2072	DEVILLIERS Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0083	0,4430	DEVILLIERS Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0135	0,0236	DEVILLIERS Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0B0314	0,6151	GAEC GRATTEDOS
VILLIERS-LES-APREY	0A0312	0,1189	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0A0314	0,3396	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0A0319	0,0260	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0A0324	0,2534	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0299	0,4594	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0301	0,2921	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0302	0,4371	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0303	3,2752	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0309	1,5914	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0344	1,5178	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0385	1,0375	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0386	3,9032	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0389	0,1002	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0390	0,3335	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0B0729	0,1434	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YA0006	1,6440	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YA0007	0,6300	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YA0008	0,2790	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YA0011	2,4500	GAUVAIN François

VILLIERS-LES-APREY	YB0008	1,7120	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YB0011	2,5410	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YB0020	0,0290	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YB0021	2,0970	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YB0023	0,0480	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YB0024	0,2733	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YB0025	0,0788	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	YB0026	6,5039	GAUVAIN François
VILLIERS-LES-APREY	0A0063	0,7559	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0085	0,9049	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0087	0,2336	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0098	0,2426	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0101	0,0734	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0105	0,8714	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0106	3,2949	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0113	0,1304	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0114	0,4713	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0129	0,3780	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0131	0,1864	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0138	0,3242	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0139	0,1317	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0249	0,2616	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0291	0,2722	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0294	0,0548	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0313	0,9732	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0315	0,0342	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0316	0,3820	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0318	0,6745	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0322	0,1384	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0323	0,1273	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0B0342	0,2516	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	YA0004	1,8030	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	YA0005	7,5590	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	YA0010	2,4250	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	YA0012	8,8550	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	YB0009	1,6140	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	YB0018	3,3170	GAUVAIN Michel
VILLIERS-LES-APREY	0A0280	0,6733	GOISET GILLES
VILLIERS-LES-APREY	0A0281	0,5528	GOISET GILLES
VILLIERS-LES-APREY	0A0244	0,0681	GOISET Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0282	0,2506	GOISET Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0296	0,0696	GOISET Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0304	0,6681	GOISET Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0055	0,1560	GOISET Joël

VILLIERS-LES-APREY	0A0056	0,1011	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0064	0,9758	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0066	0,2371	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0067	0,4104	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0074	0,3568	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0075	0,2786	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0076	0,4593	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0077	1,0041	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0078	1,0151	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0079	0,5535	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0096	0,2493	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0097	0,2426	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0102	0,0735	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0103	0,0564	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0107	0,2995	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0109	0,4079	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0115	0,1945	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0123	1,0766	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0155	0,1100	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0243	0,0343	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0250	0,5381	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0269	0,0270	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0279	0,2260	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0289	0,2902	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0310	0,2550	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	YA0002	1,4380	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	YA0014	1,2790	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	YB0001	0,4930	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	YB0002	3,3190	GOISET Joël
VILLIERS-LES-APREY	0A0071	0,2646	Josette AUBERTOT
VILLIERS-LES-APREY	0A0133	0,3514	Josette AUBERTOT
VILLIERS-LES-APREY	0B0311	6,6550	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0B0373	2,4145	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0B0376	2,3040	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0B0381	1,0220	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0B0383	4,7920	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0176	2,2471	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0177	0,1235	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0187	0,4043	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0191	0,0612	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0194	0,1122	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0197	3,2369	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0239	0,1000	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0240	1,8117	JOURD HEUIL Henri

VILLIERS-LES-APREY	0C0277	2,8838	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0281	0,6517	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0293	0,7841	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0294	0,4410	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0296	0,3037	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0442	0,1581	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0466	1,5410	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0471	5,3325	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0490	0,2400	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0C0492	1,4580	JOURD HEUIL Henri
VILLIERS-LES-APREY	0B0309	0,2776	MARTIN Damien
VILLIERS-LES-APREY	0A0065	0,7809	MARTIN Pascale
VILLIERS-LES-APREY	0A0099	0,4163	MARTIN Pascale
VILLIERS-LES-APREY	0A0100	0,1167	MARTIN Pascale
VILLIERS-LES-APREY	0A0111	0,1588	MARTIN Pascale
VILLIERS-LES-APREY	0A0321	0,5535	MARTIN Pascale
VILLIERS-LES-APREY	0A0047	0,4363	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0060	0,8954	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0062	0,3902	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0089	0,5208	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0092	0,7311	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0136	0,0362	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0143	0,0849	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0144	0,0814	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0145	0,1192	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0146	0,2041	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0147	0,1772	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0148	0,4523	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0149	0,4639	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0151	0,1890	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0152	0,6989	MICHELOT Michele
VILLIERS-LES-APREY	0A0333	0,3372	MONGIN Jean-Pierre
VILLIERS-LES-APREY	0A0108	0,2259	SEGUIN Daniel
VILLIERS-LES-APREY	0A0110	0,3729	SEGUIN Daniel
VILLIERS-LES-APREY	0B0387	0,2976	VILLEMOT Catherine, Patriciat, Monique, CORINAUT Monique, BOLOPION Marie-Madeleine, Breton Colette, CARCIA Chantal
VILLIERS-LES-APREY	0B0397	0,2375	VILLEMOT Catherine, Patriciat, Monique, CORINAUT Monique, BOLOPION Marie-Madeleine, Breton Colette, CARCIA Chantal
VILLIERS-LES-APREY	0C0147	0,6444	VILLEMOT Catherine, Patriciat, Monique, CORINAUT Monique, BOLOPION Marie-Madeleine, Breton Colette, CARCIA Chantal

VILLIERS-LES-APREY	0C0439	0,7094	VILLEMOT Catherine, Patriciat, Monique, CORINAUT Monique, BOLOPION Marie-Madeleine, Breton Colette, CARCIA Chantal
VILLIERS-LES-APREY	0C0493	0,3618	VILLIMOT Madeleine

L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de M. GIRARDOT Simon dans le GAEC GRATTEDOS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/10/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250086, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François Klein



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL DES MURAILLOTES  
Anaïs FAILLIET

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250103**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 17/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 383,9917 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
AILLIANVILLE	ZH0070	2,7728	DESNOUVEAUX Francine
AILLIANVILLE	ZD0050	4,0940	EARL DES MURAILLOTES
AILLIANVILLE	ZD0051	0,6390	EARL DES MURAILLOTES
BUSSON	ZB0002	14,7070	AUBERT Christophe et David
BUSSON	ZB0010	5,8230	AUBERT Christophe et David
BUSSON	ZC0011	1,6330	AUBERT Christophe et David
BUSSON	ZC0020	0,3840	AUBERT Christophe et David
BUSSON	ZC0050	13,2233	AUBERT Christophe et David
BUSSON	0A0737	0,1390	FAILLIET Thierry
BUSSON	ZA0005	7,9950	FAILLIET Thierry

BUSSON	ZA0014	2,7790	FAILLIET Thierry
BUSSON	ZA0019	22,4140	FAILLIET Thierry
BUSSON	ZB0006	2,5830	FAILLIET Thierry
BUSSON	ZC0015	1,3100	FAILLIET Thierry
BUSSON	ZC0019	8,7670	FAILLIET Thierry
EPIZON	379ZC0006	2,8200	AUBERT Christophe et David
EPIZON	379ZC0007	9,4800	AUBERT Christophe et David
EPIZON	ZD0033	3,5865	GEOFFROY Jean-Paul
EPIZON	ZD0032	3,5865	GEOFFROY Philippe
LAFAUICHE	YC0027	3,2600	FAILLIET Thierry
LAFAUICHE	YC0028	0,3480	FAILLIET Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0029	3,0760	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0071	0,4690	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0072	1,6480	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0073	3,1670	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZC0029	1,3170	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZC0046	5,1220	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZD0002	4,0790	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZD0003	2,7520	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZD0005	9,2120	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZD0006	3,1100	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZD0051	7,8080	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0009	6,0820	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0041	1,0380	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0042	2,6198	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0043	1,1802	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0044	4,9490	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0071	0,5330	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0102	3,1480	AUBERTIN Thierry
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0132 (en partie)	4,0000	Commune de Pargny-sous- Mureau
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0063	5,6100	MASSON Dominique
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0064	3,6200	MASSON Dominique
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0057	0,0027	MASSON Dominique
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZH0092	9,0072	MASSON Dominique
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0065	0,1860	TAILLANDIER Élise
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0066	0,2690	TAILLANDIER Élise
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	0E0203	0,1687	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	ZA0010	3,8500	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	ZA0012	9,3510	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	ZA0044	0,3100	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	ZA0045	0,1110	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	ZA0046	0,1220	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	ZB0008	3,6860	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUICHE	ZC0015	8,7460	FAILLIET Thierry

PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZC0016	13,0274	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZE0001	22,6400	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZH0016	13,4230	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZH0017	13,0160	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZN0006	4,8270	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZO0014	6,5400	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZP0021	0,9020	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZP0025	2,8328	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZR0008	5,0870	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZR0019 (en partie)	6,3176	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZR0025	12,4360	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZR0026	0,5050	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZR0027	0,0690	FAILLIET Thierry
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZA0042 (en partie)	2,5350	JACQUEL Marie-Andrée
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZA0117	0,6367	JACQUEL Marie-Andrée
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZO0016	11,4720	JACQUEL Marie-Andrée
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZC0012	2,7290	MOREE Michel
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZC0013	2,6840	MOREE Michel
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZC0014	0,6170	MOREE Michel
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	ZO0015	12,1550	PIOT-MARCHAL Karine
REYNEL	ZE0010	2,7930	AUBERT Christophe et David
REYNEL	ZE0011	5,9100	AUBERT Christophe et David
VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	YC0016	1,2880	FAILLIET Thierry
VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	YC0017	10,1400	JACQUEL Marie-Andrée
VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	YC0018	4,0290	JACQUEL Marie-Andrée
VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	YC0049	2,6865	JACQUEL Marie-Andrée

L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de Anaïs FAILLIET dans l'EARL DES MURAILLOTES .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250103, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.


Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance

d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

Florian JEANSON

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250122**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **01/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **18,0291 hectares** :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
VOILLECOMTE	ZK0002	2,7610	GOVINDIN Thérèse
VOILLECOMTE	ZK0013	6,6880	GOVINDIN Thérèse
VOILLECOMTE	ZK0035	8,5801	GOVINDIN Thérèse

L'opération consiste en un agrandissement de M. **Florian JEANSON** .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 01/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250122**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250122**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DES CHÊNES  
HUGUENY Mireille, Thierry et Sylvie

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250124**

Mesdames, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **01/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **357,2836** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BOLOGNE	434AB0001	0,4310	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434YA0006	0,5921	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434YA0007	0,6801	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0004	3,8665	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0005	4,5445	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0006	2,8588	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0007	0,6801	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0009	1,5836	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0026	0,9130	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0033	1,8850	BERNAND Thérèse

BOLOGNE	434ZA0034	3,0713	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0037	2,3796	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0046	0,4785	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0047	0,3084	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0048	0,0133	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZA0083	0,2370	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZB0005	0,8956	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZB0016	0,2587	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZB0017	0,5338	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZB0018	3,2540	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZC0015	3,2262	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZC0016	0,5200	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZC0041	1,6271	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZC0045	0,0898	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZC0126	1,1494	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZC0130	4,6076	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0064	8,0145	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0065	0,4069	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0083	2,1576	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0084	0,7809	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0089	0,9223	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0092	2,2997	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0104	0,0246	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZD0182	0,0467	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZE0028	3,1145	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZE0032	0,6724	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZE0033	0,1471	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434ZE0044	3,5086	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	ZA0237	6,3047	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	ZA0239	2,7690	BERNAND Thérèse
BOLOGNE	434AB0062	0,2695	Indivision AMBRAZE
BOLOGNE	434ZC0134	15,2007	Indivision AMBRAZE
CHAMARANDES-CHOIGNES	ZC0002	8,9950	BURE Nelly
CHAMARANDES-CHOIGNES	ZB0056	11,9120	BURE Roland
CHAMARANDES-CHOIGNES	ZD0001	4,3640	GUEGUEU Eliane
CHAMARANDES-CHOIGNES	ZB0057	10,0000	HUGURNY Thierry et Sylvie
CHAMARANDES-CHOIGNES	ZB0058	10,0000	HUGURNY Thierry et Sylvie
CHAUMONT	ZK0027	0,4633	BURE Nelly
CHAUMONT	ZK0020	24,4317	BURE Roland
CHAUMONT	ZK0029	9,1793	BURE Roland
CHAUMONT	ZK0030	10,5585	CORNEUX Ghislaine
CHAUMONT	0A0163	0,8584	CORNEUX Ghislaine, GUEGUEN Eliane, BURE Roland et Nelly
CHAUMONT	0A0165	1,8392	CORNEUX Ghislaine, GUEGUEN Eliane, BURE Roland et Nelly

CHAUMONT	0A0169	1,4600	CORNEUX Ghislaine, GUEGUEN Eliane, BURE Roland et Nelly
CHAUMONT	0A0196	8,1000	CORNEUX Ghislaine, GUEGUEN Eliane, BURE Roland et Nelly
CHAUMONT	0A0197	2,4480	CORNEUX Ghislaine, GUEGUEN Eliane, BURE Roland et Nelly
CHAUMONT	0A0201	0,0968	CORNEUX Ghislaine, GUEGUEN Eliane, BURE Roland et Nelly
DARMANNES	ZD0005	9,7341	Commune de Darmannes
DARMANNES	ZE0006	1,2936	Commune de Darmannes
DARMANNES	ZB0016	19,2045	DEGALISSE Marie-Reine
DARMANNES	ZI0005	2,2132	DEGALISSE Marie-Reine
DARMANNES	ZI0022	14,6183	DEGALISSE Marie-Reine
DARMANNES	ZK0017	2,1304	DEGALISSE Marie-Reine
DARMANNES	ZK0018	16,3293	DEGALISSE Marie-Reine
DARMANNES	ZB0035	0,4910	GAEC DES CHENES
DARMANNES	ZB0019	5,0090	HUGUENY Mireille
DARMANNES	ZB0020	3,5714	HUGUENY Mireille
DARMANNES	ZB0036	3,6036	HUGUENY Mireille
DARMANNES	ZD0008	8,5973	HUGUENY Mireille
DARMANNES	ZE0008	3,4332	HUGUENY Mireille
DARMANNES	ZB0022	7,7653	HUGUENY Thierry et Sylvie
DARMANNES	ZD0006	1,9573	MOUKA Ghislaine
DARMANNES	ZA0090	0,3375	RAILLARD Céline
DARMANNES	ZB0021	4,3254	VIOT Colette
DARMANNES	ZD0004	4,1336	VIOT Colette
DARMANNES	ZH0023	17,3496	VOILLEMEN Hervé
DARMANNES	ZD0007	8,0509	VOILLEMEN Hervé et MOUKA Ghislaine
ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	ZA0112	2,6617	HUGUENY Mireille
ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	ZB0013	14,8675	HUGUENY Mireille
ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	ZE0047	5,0580	HUGUENY Mireille
ROCHES-BETTAINCOURT	4300C0004	4,8340	HUGUENY Mireille
RUPT	ZD0104	3,5900	CANCEL Fernand
RUPT	ZD0120	0,0930	CANCEL Fernand

L'opération consiste en une **installation sans apport de foncier** de Mme **Sylvie HUGUENY** dans le **GAEC DES CHÊNES**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 01/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250124**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche

Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

SCEA DE CHANEY  
FOURIER Pierre, Sylvain et Christelle

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250126**

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **03/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **168,1123** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	404ZD0021	4,5460	BOURLIER Joelle
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	52YC0023	7,8107	BOURLIER Joelle
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	52YC0024	1,5338	BOURLIER Joelle
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	18ZH0029	0,0049	Département de la Haute-Marne
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	100ZM0003	3,2940	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	18ZE0020	12,9720	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	18ZH0030	4,6041	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	18ZI0002	15,7210	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	238ZC0016	0,7180	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	238ZC0018	25,7814	GFA PILLOT

COLOMBEY LES DEUX EGLISES	404ZD0001	2,0250	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	404ZD0022	23,8660	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	404ZH0007	1,0020	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	404ZH0008	15,5170	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	404ZI0010	0,3872	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	52YC0022	6,5864	GFA PILLOT
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	238ZH0061	0,4750	PILLOT Philippe
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	49ZC0011	14,2250	PILLOT Philippe
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	49ZC0024	2,1410	PILLOT Philippe
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	ZE0004	14,9048	PILLOT Philippe
RIZAUCOURT-BUCHEY	81ZI0010	9,9970	GFA PILLOT

**L'opération consiste en la concentration d'exploitations au bénéfice d'un même demandeur, M. PIOT Rodolphe, au sein de la société SCEA DE CHANEY .**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 03/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250126**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

**GAEC DE GRIGNONCOURT**

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250127**

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **04/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **1,51** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
VAL-DE-MEUSE	418ZH0039	1,5100	LANNE Eric

L'opération consiste en un agrandissement du **GAEC DE GRIGNONCOURT**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 04/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250127**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

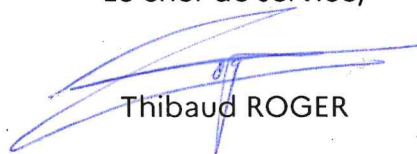
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DE L'ARDENNAIS  
BABLON Charlotte

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250128**

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **13/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **323,6893** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BREUVANNES-EN-BASSIGNY	139ZM0001	30,6513	SCP GUICHARD-CAPUT
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZC0007	0,0315	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZD0008	9,6675	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZE0015	12,4339	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZI0037	0,3187	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZI0057	0,0347	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZI0058	0,5813	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0035	0,1526	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0042	0,4715	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZM0020	0,2432	BABLON Bruno

PARNOY-EN-BASSIGNY	ZM0018	4,6692	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	ZM0019	8,2118	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	ZM0020	0,1320	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	ZM0021	0,0570	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	ZM0022	0,1350	BABLON Bruno
PARNOY-EN-BASSIGNY	2090E0328	0,0796	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	2090E0359	0,2335	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZB0033	4,1565	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZC0009	14,0606	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZD0009	14,9420	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZI0022	1,2980	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZI0041	1,1374	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0002	0,0212	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0014	0,2374	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0015	1,7408	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0017	2,5358	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0018	5,2968	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0019	5,5466	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0020	10,7520	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0021	0,9024	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0022	3,4060	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0023	8,8817	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0044	4,9931	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZL0002	28,0374	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZL0005	4,6324	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZM0006	4,2138	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	ZW0001	18,1872	BABLON Serge
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZM0014 en partie	3,8000	Commune de Fresnoy
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZL0004	0,3847	Commune de Parnoy
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZM0020	0,6288	DECHANET Maryse
PARNOY-EN-BASSIGNY	ZA0017	19,7700	DECHANET Maryse
PARNOY-EN-BASSIGNY	2090E0336	0,1970	GAEC DE L'ARDENNAIS
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0041	1,2437	GAEC DE L'ARDENNAIS
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0043	1,7629	GAEC DE L'ARDENNAIS
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0012	0,5822	MERCIER Marie_Thérèse
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZK0013	0,7318	MERCIER Marie_Thérèse
SANDAUCOURT	ZA0041	0,0761	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZB0005	0,1463	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZB0008	8,4447	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZC0058	3,3509	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZC0063	1,9253	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZD0076	3,0224	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0029	2,0368	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0038	0,1494	BABLON Bruno

SANDAUCOURT	ZH0039	0,7397	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0064	0,1949	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0087	0,1874	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0088	1,7968	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0089	5,8738	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0090	1,2026	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0091	8,3782	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0092	1,6391	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0107	1,9477	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0108	0,0891	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0109	0,5766	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0110	1,2135	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZH0111	0,0060	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZK0029	5,6686	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZK0031	3,2770	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZL0028	0,0952	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZL0033	1,2458	BABLON Bruno
SANDAUCOURT	ZI0051	5,9779	BABLON Charlotte
VAL-DE-MEUSE	209ZK0015	1,1480	SCP Jean BOISSIERE Indivision Charles TOUSSAINT
VAL-DE-MEUSE	417ZK0013	16,8180	SCP Jean BOISSIERE Indivision Charles TOUSSAINT
VAL-DE-MEUSE	417ZK0014	0,6820	SCP Jean BOISSIERE Indivision Charles TOUSSAINT
VAL-DE-MEUSE	417ZK0016	3,0480	SCP Jean BOISSIERE Indivision Charles TOUSSAINT
VAL-DE-MEUSE	417ZL0057	10,5470	SCP Jean BOISSIERE Indivision Charles TOUSSAINT

L'opération consiste en une **installation sans apport de foncier de Mme BABLON Charlotte dans le GAEC DE L'ARDENNAIS**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250128**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance

d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

M. BENOIT Nicolas

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le jeudi 20 novembre 2025

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250136**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **27/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **9,562** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
DONJEUX	ZD0071	3,9980	BENOIT Philippe
DONJEUX	ZH0040	1,7400	BENOIT Philippe
DONJEUX	ZI0019	3,8240	BENOIT Philippe

L'opération consiste en un **agrandissement de M. BENOIT Nicolas**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250136**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL DE LA VENELLE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le mardi 6 janvier 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250137**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **27/10/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **195,7385** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
AUJOURRES	ZI0004	0,7770	MOILLERON Denis
AUJOURRES	ZI0005	2,3689	MOILLERON Denis
AUJOURRES	OC0405	1,3140	MOILLERON Frédéric
BANNES	OC0393	0,4700	MOILLERON Frédéric
CHALANCEY	ZL0016	3,8540	FLOCARD Michel
CHALANCEY	ZL0017	3,8440	MOILLERON Frédéric
CHALANCEY	ZC0018	5,4900	MOILLERON Lénaïc
CHALANCEY	ZK0017	0,3020	MOILLERON Lénaïc
CHALANCEY	ZL0018	1,8680	PRAT Cécile
LAFERTE-SUR-AMANCE	YA0041	1,8910	PIERSON Paulette

LE VAL-D'ESNOMS	YB0016	3,8600	MOILLERON Denis
LE VAL-D'ESNOMS	ZB0051	1,9900	MOILLERON Denis
LE VAL-D'ESNOMS	150ZA0032	4,0710	MOILLERON Frédéric
LE VAL-D'ESNOMS	150ZC0027	3,6320	MOILLERON Frédéric
LE VAL-D'ESNOMS	150ZC0017	2,3710	MOILLERON Lénaïc
PIERREMONT-SUR-AMANCE	YA0019	4,0100	PIERSON Paulette
VAILLANT	ZA0008	2,0940	CAMUS Philippe
VAILLANT	ZC0020	0,6300	CAMUS Philippe
VAILLANT	ZC0021	3,0000	CAMUS Philippe
VAILLANT	ZD0011	6,5750	CAMUS Philippe
VAILLANT	ZD0027	3,3630	CAMUS Philippe
VAILLANT	AD0104	0,7500	Commune de Vaillant
VAILLANT	ZA0017	0,3000	Commune de Vaillant
VAILLANT	ZB0013	1,9020	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZC0012	0,9920	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZC0013	2,0080	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZD0015	1,5970	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZD0017	1,6420	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZD0030	0,0610	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZE0004	0,7830	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZE0005	0,9690	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZC0002	2,8391	DONOT Jacqueline
VAILLANT	ZD0034	0,2762	EMC2
VAILLANT	ZD00029	3,9960	Groupement Agricole d'Exploitation
VAILLANT	AD0171	0,1710	LORIMIER Françoise
VAILLANT	ZA0004	5,4200	MOILLERON Denis
VAILLANT	ZB0002	6,4200	MOILLERON Denis
VAILLANT	ZB0006	1,0000	MOILLERON Denis
VAILLANT	ZB0008	7,4700	MOILLERON Denis
VAILLANT	ZB0027	0,7400	MOILLERON Denis
VAILLANT	ZB0028	3,8100	MOILLERON Denis
VAILLANT	ZD0009 en partie	2,8500	MOILLERON Denis
VAILLANT	ZD0010	2,4000	MOILLERON Denis
VAILLANT	AD0168	0,6116	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	AD0170	0,1438	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZA0007	0,6401	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZB0003	2,5120	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZB0004	4,8760	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZB0012	1,9620	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZB0024	1,2870	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZB0033	5,7060	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZC0017	2,7125	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZC0022	2,6223	MOILLERON Frédéric

VAILLANT	ZC0042	1,4980	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZD0003	1,3200	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZD0028	1,5400	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	ZD0033	2,4876	MOILLERON Frédéric
VAILLANT	AC0002	1,2000	MOILLERON Lénaïc
VAILLANT	ZB0018	4,4450	MOILLERON Lénaïc
VAILLANT	ZB0044	3,6365	MOILLERON Lénaïc
VAILLANT	ZC0004	1,9360	MOILLERON Lénaïc
VAILLANT	ZE0017	2,9240	MOILLERON Lénaïc
VAILLANT	ZC0043	0,6430	MOILLERON Sylvie
VAILLANT	ZC0044	11,0050	MOILLERON Sylvie
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZC0027	5,0800	CAMUS Philippe
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZI0002	7,0088	CAMUS Philippe
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZI0027	0,1850	FLOCARD Michel
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZH0044	0,4660	KLEIN Odette
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZK0002	7,6791	MICHENON Jacqueline
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZK0004	2,3622	MICHENON Jacqueline
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZC0062	2,9618	MOILLERON Frédéric
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZI0026	2,5830	MOILLERON Frédéric
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZC0030	2,4340	MOILLERON Sylvie
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZH0045	1,9880	MOILLERON Sylvie
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZI0028	1,1110	MOILLERON Sylvie

L'opération consiste en la constitution d'une société composée de M. **MOILLERON Lenaïc**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/10/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250137**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint au chef de service,



François Klein



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 20 octobre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur VOSGIEN Cédric

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1400 8**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0037

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 26 mars 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre entrée en tant qu'associé exploitant au sein de la SCEA DU SORBIER, d'une surface de **78 ha 13 a 49 ca** de terres situées sur les communes de **AVRAINVILLE-54385** (parcelles ZD 036(partie) – ZK 010-023), **FRANCHEVILLE-54200** (parcelle ZK 001), **MANONCOURT EN WOEVRE-54385** (parcelles B 087-089-096-573-575-576-577-579-580-586-588-590 – C 331-332-380-381-385-397-473-475 – ZA 034-050 – ZB 061-063 – ZC 036-041-042 – ZD 027 – ZE 014), et **MINORVILLE-54385** (parcelle ZL 017) et exploitées précédemment par la SCEA DU SORBIER à MANONCOURT EN WOEVRE-54385.

**Votre dossier a été enregistré complet au 16 octobre 2025, sous le n° 54-25-0037.**


Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16 février 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 15 octobre 2025

Le directeur départemental  
à  
Messieurs STREFF Loan et Jean-Marie  
GAEC DU CHAUFFOUR

**LR avec AR n° 1A 217 067 7202 2**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0066

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé le 05 juin 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement du GAEC DU CHAUFFOUR d'une surface de **8 ha 76 a 16 ca** de terres situées sur la commune de **VILLE EN VERMOIS-54210** (parcelles A 109-175 – B 001-033) et exploitées précédemment par la SCEA HUMBERT DE LA COUR – TISSOUX Jean-Luc et L'HUILLIER Anne - à VILLE EN VERMOIS.

**Votre dossier a été enregistré complet au 14 octobre 2025, sous le n° 54-25-0066.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14 février 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 13 novembre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur THOUVENIN Philippe

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 217 067 7209 1**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0077

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 24 juin 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle d'une surface de **65 ha 99 a 96 ca** de terres situées sur les communes de **FLEVILLE DEVANT NANCY-54710** (parcelles AK 032-083 - AL 177-331-333-335-338), **LUDRES-54710** (parcelles AH 021-028-030-040-048 - AK 070 - AN 027-028-029-030-031), **MEREVILLE-54850** (parcelles ZA 055-056-057-070-072), **RICHARDMENIL-54630** (parcelle AK 049) et **THELOD-54330** (parcelle ZO 012) et exploitées précédemment par la SCEA DE LUDRES – CHONE Pierre - à LUDRES.

**Votre dossier a été enregistré complet au 10 novembre 2025, sous le n° 54-25-0077 (044202504098963).**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10 mars 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 07 novembre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur MOINAUX Emmanuel

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 217 067 7206 0**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0080

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 08 juillet 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **36 ha 19 a 65 ca** de terres situées sur les communes de **BACCARAT-54120** (parcelles AP 009 - AV 003-006-007-009-161-162-164-165-166-175-176-177-178-179-181-297 - B 091-120-122-127-128-130-149-150-151-152-154-155 - C 008-030-031-032-033-036-046-077-101-102-105-127-129-130-131-133-135-136-137-139-140-141-144-145-146-147-148-149-150-152-153-157-160-163-164-165-168-169-170-171-172-173-174-175-192-193-196-197-198-199-204 - D 052-053-054-055-056-057-058-067-069-070-071-072-073-074-085-086-088-091-092-093-094-095-096-097-100-103-114-123-124-127-217-255) et **GLONVILLE-54122** (parcelles C 1361-1362-1363-1366) et exploitées précédemment par Madame JACQUOT Jeanine à BACCARAT.

**Votre dossier a été enregistré complet au 29 octobre 2025, sous le n° 54-25-0080.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01 mars 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 07 novembre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur GAUDEL Quentin

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 217 067 7207 7**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0096

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 09 septembre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation ATP au sein du GAEC DE LA DILIGENCE (transformation prévue en SCEA), d'une surface de **165 ha 75 a 34 ca** de terres situées sur les communes de **BACCARAT-54120** (parcelles AB 023 - AR 033 - AS 017-135-137-138-190 - AT 035-038 - D 168-204-301), **DENEUVRE-54120** (parcelle AM 071), **MERVILLER-54120** (parcelles A 023-034-041-046-047-048-049-054-090-096-097-098-099-100-141-152-181-183-184-189-197-208-209-210-211-212-214-218-255-256-258-259-261-262-263-265-268-274-275-276-277-278-283-284-285-288-290-296-305-306-314-315-316-317-318-319-320-321-324-325-326-327-333-345-385-390-391-392-404-405-406-409-425-430-451-452-453-469-471-474-478-479-522 - B 093-094-447-449-455-464-466 - D 112-118-119-122-129-132-196-200-203-231-334-342-343-344-345-374-376 - E 078-327-344-345-346-347-348-349-356-357-358-379-382-384-399-592 - F 037-038-043-104-105-106-186-187-219-220-222-223-277-278-279-280-281-293-303-305-344-351-352-386-388-389-393-394-402-404-455 - G 293-395), **MONTIGNY-54540** (parcelles ZD 015-016-018-019-082-087), **NEUFMAISONS-54540** (parcelles A 164-168-169-171-172 - B 031-056-057-071-072-205-220-379-380-381-382-383 - D 013-014-020-034-037-077-376 - E 104-105-106-107), **REHERREY-54120** (parcelles ZC 021-022-097 - ZD 055(partie)), **VACQUEVILLE-54540** (parcelles A 023-029-031-032-038-045-060-061-064-079-080-081-082-090-091-092-093-098-099-100-101-104-111-235-267-418-452-485-492-600 - B 111-371-373-527-531-534-634-689-698-703-725-758 - C 049-288-404-452-453-454-506-582-604-689 - D 128-129-175-223-280-281-287-300-302-303-304-305-309-310-313-318-319-320-363-368-369-370-373-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-400-411-412-416-419-421-422-423-424-425-426-428-429-433-435-436-439-442-443-445-447-448-449-451-452-455-456-458-459-460-461-462-463-465-466-467-468-469-470-474-475-478-479-480-481-482-519-520-521-522-524-525-526-527-535-536-657-665-673-676-765-766-768-900-902 - F 014-016 - YA 001) et **VENEY-54540** (parcelle B 010-012(partie)-017-020-021-022-023-024-025-097-119-122-123-125-133-151-152-168-173-181-182-183-222-224-227-228-229-230-231-232-233-238-239-241-252-255-256-258-259-260-261-264-267-272-274-276-282-283-289-293-295-296-302-303-304-305-306-307-308-309-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-324-325-327-330-331-343-349-354-356-357-360-361-367-412-415-417-418-419-422-423-424-425-429-431-461-463-465-467-470-471-472-473-474-475-478-479-481-482-483-484-486-493-504-505-507-508-510-513-514-515-517-519-520-522-523-524-525-526-528-529-530-535-536-553-556-557-559-560-563-617-648-652-653-655-656-669-670-692-694-696-700-701-702-706-707-708-749-751-752-753-755 - C 007-015-016-018-019-025-043-044-093-096-097-098-099-102-110-112-113-115-117-118-119-120-123-124-125-126-127-128-130-131-133-134-135-136-140-141-142-143-144-145-147-149-150-151-153-154-155-172-246-254-261-262-263-267-268-269-270-271-272-320-323) et exploitées par le GAEC DE LA DILIGENCE – COLIN André et Isabelle – à MERVILLER.

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00

**Votre dossier a été enregistré complet au 03 novembre 2025, sous le n° 54-25-0096.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 mars 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 14 octobre 2025

Le directeur départemental  
à  
Madame DELANNOY Tiffany

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 195 600 1904 9**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0103 – Logics n° : 044202510122326

### **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé le 12 octobre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation en exploitation individuelle, d'une surface de **0 ha 30 a 58 ca** de terres situées sur la commune de **BERTRICHAMPS-54120** (parcelle AM 048).

**Votre dossier a été enregistré complet au 13 octobre 2025, sous le n° 54-25-0103.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13 février 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 04 novembre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur BECK Damien

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1397 1**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0105

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 23 octobre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre entrée comme associé exploitant au sein de la SCEA DES GENIVAUX, d'une surface de **389 ha 99 a 95 ca** de terres situées sur les communes de **HARVILLE-55160** (parcelles YA 001-002-003), **HERMEVILLE EN WOEVRE-55400** (parcelles ZM 001-040), **MARCHEVILLE EN WOEVRE-55160** (parcelles ZB 020-021 – ZE 004-013-014 – ZH 078 – ZI 001-002-003-005-009-033), **REZONVILLE-57130** (parcelles Section 11 n°006 – Section 12 n°003), **RIAVILLE-55160** (parcelle ZD 031), **SAINT HILAIRE EN WOEVRE-55160** (parcelles ZB 010-011-014 – ZE 003), **SAINT-MARCEL-54800** (parcelles C 049-060-061-108-109-115-116 – E 004(partie)-005-006-007-013-018-022-023-030-031-032-033-034-035-037 – ZE 008-009) et **SAULX LES CHAMPLON-55160** (parcelles ZB 050-051-063-064) et exploitées par la SCEA DES GENIVAUX – BECK Denis – à SAINT MARCEL.

**Votre dossier a été enregistré complet au 03 novembre 2025, sous le n° 54-25-0105.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 mars 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 04 novembre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur BECK Florian

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 217 067 7203 9**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0106

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 23 octobre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre entrée comme associé exploitant au sein de la SCEA DES GENIVAUX, d'une surface de **389 ha 99 a 95 ca** de terres situées sur les communes de **HARVILLE-55160** (parcelles YA 001-002-003), **HERMEVILLE EN WOEVRE-55400** (parcelles ZM 001-040), **MARCHEVILLE EN WOEVRE-55160** (parcelles ZB 020-021 – ZE 004-013-014 – ZH 078 – ZI 001-002-003-005-009-033), **REZONVILLE-57130** (parcelles Section 11 n°006 – Section 12 n°003), **RIAVILLE-55160** (parcelle ZD 031), **SAINT HILAIRE EN WOEVRE-55160** (parcelles ZB 010-011-014 – ZE 003), **SAINT-MARCEL-54800** (parcelles C 049-060-061-108-109-115-116 – E 004(partie)-005-006-007-013-018-022-023-030-031-032-033-034-035-037 – ZE 008-009) et **SAULX LES CHAMPLON-55160** (parcelles ZB 050-051-063-064) et exploitées par la SCEA DES GENIVAUX – BECK Denis – à SAINT MARCEL.

**Votre dossier a été enregistré complet au 03 novembre 2025, sous le n° 54-25-0106.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 mars 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 07 novembre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur DROUVILLE Lucas

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clementine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 217 067 7205 3**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0107

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 23 octobre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation ATP au sein du GAEC DU PAIN DE SUCRE, d'une surface de **556 ha 92 a 10 ca** de terres situées sur les communes de **AGINCOURT-54770** (parcelles AA 001-043-044-045 - AB 061-108 - YA 001-020-024 - YB 004-006-008 - ZB 043-044-045-061-062 - ZC 092 - ZD 078-107-108(partie)-109(partie) - ZE 020-023-025-034-035-037-038-039-047-078-081-082-085-086-087), **AMANCE-54770** (parcelles A 006-018-029-031-050-051-271-291 - AB 205-224-235-247-267-270-279-302-303-307-318-319-320-322-324-329-338-339-340 - D 004-011-024-035-036-038-040-041-042-044-063-065-072-073-079-088-090-094-099-116-123-125-134-135-143-160-165-166-179-180-188-197-225-226-229-231-232-234-242-243-248-252-256-257-259-260-263-266-274-280-281-283-285-286-287-288-289-290-291-295-296-298-302-303-304-305-307-311-312-313-316-318-321-331-333-336-337-338-339-342-352-357-366-368-369-376-377-378-382-383-384-385-392-422-427-434-435-437-438-444-446-447-448-449-450-452-453-455-456-457-459-461-507-513 - YA 009-010), **BOUXIERES AUX CHENES-54770** (parcelles YC 020-021-027-028-029-030-031-032-033-036-037-038 - YD 057-058 - YE 011-012-023-031-032 - YH 042-044-045 - YI 005-006-007 - YV 006 - YW 006(partie)-009-010-011-025-026-027 - YX 002-003-004-005-006-007-008-009-012-013-014 - ZS 040-041-045(partie)-051-052065), **DOMMARTEMONT-54130** (parcelles AC 011 - ZA 004), **DOMMARTIN SOUS AMANCE-54770** (parcelles AB 151-152 - YA 007-011-018 - YB 012 - ZA 015-016-155-178-180-181-183-197 - ZB 013-022-053-107 - ZC 004-052), **ESSEY LES NANCY-54270** (parcelles AI 064-083-085-087-090-091 - AK 015-016-022-027-029-034-036-049-060-066-068-071 - AL 002-006-008-029-031-038-042 - AM 042-048 - AN 001-033-107-109-125-127 - AP 002-005-008-012-014-015-016-018-020-076-087-089-094-097 - AR 062 - AS 020-036-045 - AX 196 - ZA 005-012-020-021-025), **EULMONT-54690** (parcelles A 590-600-603-607 - ZD 161-163 - ZE 123-124-133-134-135-150-197(partie)-199 - ZH 113-115 - ZI 004-005-006 - ZL 003-004-005 - ZM 011-054-056-057-060-061-064-065-068-069-071-072-073 - ZN 018-019-020-021-022-023-024025-026-027), **LAITRE SOUS AMANCE-54770** (parcelles AC 186-193-197-198-207-287-289-290-291-293-294-295-296-297 - Y 197-198 - ZB 012-014-015-016-017-018-032-036-037 - ZC 012-020-021-022-039-042-078-083 - ZE 031), **LAY SAINT CHRISTOPHE-54690** (parcelle A 125), **MAZERULLES-54280** (parcelles ZB 016-020 - ZC 014-015-016-055-057(partie) - ZD 009) et **SORNEVILLE-54280** (parcelle ZE 022) et exploitées par le GAEC DU PAIN DE SUCRE – DROUVILLE Pierre-Marc et Marc – à AGINCOURT.

**Votre dossier a été enregistré complet au 23 octobre 2025, sous le n° 54-25-0107.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00

Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23 février 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 29 octobre 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur RIVET Bruno  
EARL DE CHENAL

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1398 8**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0108

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 29 octobre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de l'exploitation sociétaire EARL DE CHENAL, d'une surface de **6 ha 10 a 80 ca** de terres situées sur la commune de **BURIVILLE-54450** (parcelles ZA 020-057 – ZC 010) et exploitées précédemment par l'EARL DE L'ARC EN CIEL – Monsieur MELLE Philippe - à BURIVILLE.

**Votre dossier a été enregistré complet au 29 octobre 2025, sous le n° 54-25-0108.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01 mars 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
L'adjoint au chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Vincent-FOUCAUT

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 25 février 2026

Le directeur départemental  
à  
Monsieur Madame GAUDEL Quentin et  
COLIN Isabelle  
SCEA DE LA DILIGENCE

**LR avec AR n° 1A 215 943 6456 9**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0118

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 09 septembre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de la SCEA DE LA DILIGENCE, d'une surface de **165 ha 75 a 34 ca** de terres situées sur les communes de **BACCARAT-54120** (parcelles AB 023 – AR 033 – AS 017-135-137-138-190 – AT 035-038 – D 168-204-301), **DENEUVRE-54120** (parcelle AM 071), **MERVILLER-54120** (parcelles A 023-034-041-046-047-048-049-054-090-096-097-098-099-100-141-152-181-183-184-189-197-208-209-210-211-212-214-218-255-256-258-259-261-262-263-265-268-274-275-276-277-278-283-284-285-288-290-296-305-306-314-315-316-317-318-319-320-321-324-325-326-327-333-345-385-390-391-392-404-405-406-409-425-430-451-452-453-469-471-474-478-479-522 – B 093-094-447-449-455-464-466 – D 112-118-119-122-129-132-196-200-203-231-334-342-343-344-345-374-376 – E 078-327-344-345-346-347-348-349-356-357-358-379-382-384-399-592 – F 037-038-043-104-105-106-186-187-219-220-222-223-277-278-279-280-281-293-303-305-344-351-352-386-388-389-393-394-402-404-455 – G 293-395), **MONTIGNY-54540** (parcelles ZD 015-016-018-019-082-087), **NEUFMAISONS-54540** (parcelles A 164-168-169-171-172 – B 031-056-057-071-072-205-220-379-380-381-382-383 – D 013-014-020-034-037-077-376 – E 104-105-106-107), **REHERREY-54120** (parcelles ZC 021-022-097 – ZD 055(partie)), **VACQUEVILLE-54540** (parcelles A 023-029-031-032-038-045-060-061-064-079-080-081-082-090-091-092-093-098-099-100-101-104-111-235-267-418-452-485-492-600 – B 111-371-373-527-531-534-634-689-698-703-725-758 – C 049-288-404-452-453-454-506-582-604-689 – D 128-129-175-223-280-281-287-300-302-303-304-305-309-310-313-318-319-320-363-368-369-370-373-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-400-411-412-416-419-421-422-423-424-425-426-428-429-433-435-436-439-442-443-445-447-448-449-451-452-455-456-458-459-460-461-462-463-465-466-467-468-469-470-474-475-478-479-480-481-482-519-520-521-522-524-525-526-527-535-536-657-665-673-676-765-766-768-900-902 – F 014-016 – YA 001) et **VENEY-54540** (parcelle B 010-012(partie)-017-020-021-022-023-024-025-097-119-122-123-125-133-151-152-168-173-181-182-183-222-224-227-228-229-230-231-232-233-238-239-241-252-255-256-258-259-260-261-264-267-272-274-276-282-283-289-293-295-296-302-303-304-305-306-307-308-309-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-324-325-327-330-331-343-349-354-356-357-360-361-367-412-415-417-418-419-422-423-424-425-429-431-461-463-465-467-470-471-472-473-474-475-478-479-481-482-483-484-486-493-504-505-507-508-510-513-514-515-517-519-520-522-523-524-525-526-528-529-530-535-536-553-556-557-559-560-563-617-648-652-653-655-656-669-670-692-694-696-700-701-702-706-707-708-749-751-752-753-755 – C 007-015-016-018-019-025-043-044-093-096-097-098-099-102-110-112-113-115-117-118-119-120-123-124-125-126-127-128-130-131-133-134-135-136-140-141-142-143-144-145-147-149-150-151-153-154-155-172-246-254-261-262-263-267-268-269-270-271-272-320-323) et exploitées précédemment par le GAEC DE LA DILIGENCE – COLIN André et Isabelle – à MERVILLER.

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00

**Votre dossier a été enregistré complet au 03 novembre 2025, sous le n° 54-25-0118.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 mars 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
L'adjoint au chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Vincent FOUCAUT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 18 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250136**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 6879 2**

Madame HUCBOURG Laëtitia

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 05/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 157 ha 59 a 31 ca situées sur les communes de AVOCOURT 7 ha 23 a 81 ca (parcelle ZE02), CHAMPNEUVILLE 0 ha 30 a 36 ca (parcelle ZK33), CHARNY SUR MEUSE 8 ha 03 a 50 ca (parcelles YA22 – ZA14 – ZE15), CHATTANCOURT 1 ha 90 a 40 ca (parcelles ZD30-55), MARRE 126 ha 93 a 58 ca (parcelles C893 – ZA13-23p-40 – ZB12-18-19-20-30-31-32p-34-35-42 – ZC04-07 – ZD09-19-25-27-51-52 – ZE25-26-29-37-38-44-69p-70p-74 – ZH05-08p-21-24-25 – ZI27-28-29-30-43-44), THIERVILLE SUR MEUSE 1 ha 47 a 40 ca (parcelles ZC05-06) et VACHERAUVILLE 11 ha 70 a 26 ca (parcelles ZE27-40-56-57-58-75-81 – ZH12). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DE MARRE.

Votre demande est dans le cadre de votre intégration au sein de l'EARL DE MARRE, demande à titre personnel.

Votre dossier, enregistré complet au 06/11/2025 sous le numéro 55250136, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

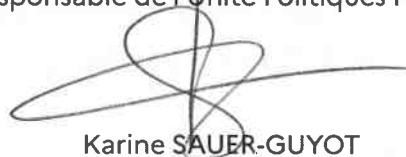
Direction Départementale des Territoires de la Meuse  
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/03/2026, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 18 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250137**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 6878 5**

EARL DE MARRE

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 05/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 82 ha 34 a 54 ca situées sur les communes de CHARNY SUR MEUSE 6 ha 06 a 80 ca (parcelles YA03 – YC02 – ZA13), CHATTANCOURT 1 ha 11 a 10 ca (parcelles ZD28-56), MARRE 65 ha 35 a 34 ca (parcelles ZA10-46 – ZB11-23-40-41-43-99-118 – ZC08-09-13 – ZD05-06-21-22-23-26 – ZE04p-20-31-34p-36 – ZH02-03-17-18-22 – ZI05-39) et MONTZEVILLE 9 ha 81 a 30 ca (parcelles ZE06-07-08 – ZI08). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame HUCBOURG Laëtitia.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 06/11/2025 sous le numéro 55250137, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 06 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250147**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7596 7**

**GAEC DU CHATEAU**

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 26/08/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 297 ha 26 a 87 ca situées sur les communes de BLAGNY (08) 1 ha 36 a 90 ca (parcelles ZA20-26), ECOUVIEZ 5 ha 38 a 03 ca (parcelles ZD11p-62), IRE LE SEC 15 ha 11 a 07 ca (parcelles A33-34-178-181-182-183-184-185-189-190-191-192-193-194-197-198-199-260-262-296-367-405-477-479-481-513 – B05-09-10-12-20-22-55 – C98-99-100-101-171-196 – ZC22-25 – ZD62-78-83-84-87-104-121-124-130), MONTMEDY 15 ha 29a 48 ca (parcelles ZD03-04 – ZI05 – ZL13-17-31-37-57), SAILLY (08) 34 ha 90 a (parcelles ZA16-17-18-134 – ZB20-21-40-48-49-51-79-89-90-91 – ZC58-65-66-67-68 – ZE18-19-64-65-66-79), SIGNY-MONTLIBERT (08) 0 ha 64 a 09 ca (parcelle ZB52), THONNE-LA-LONG 1 ha 14 a 86 ca (parcelle ZE85), THONNE-LE-THIL 63 ha 15 a 01 ca (parcelles AC28 – ZA24-26-45 – ZB25-26-32p – ZC06-09-10-16-18-19-43-44 – ZE16-17 – ZK18), THONNE-LES-PRES 36 ha 48 a 43 ca (parcelles ZB23p-24 – ZC08p-10 – ZD01-02p-06-35-36), THONNELLE 72 ha 19 a 20 ca (parcelles AB79-80-82-253p – ZB32 – ZC06-07-21-29-36-42p – ZD03-61p-62-63p-64 – ZE05-06-07-15-19-20) et VERNEUIL-PETIT 51 ha 59 a 80 ca (parcelles ZA14-17-21-27-65-66 – ZB13-14-18-29-30 – ZC12p-13-14). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DU CHATEAU et Monsieur CHEVALIER Corentin.

Votre demande est dans le cadre de la transformation de l'EARL DU CHATEAU en GAEC DU CHATEAU, l'intégration de Monsieur CHEVALIER Emmanuel avec apport de l'EARL DU CHATEAU, l'intégration de Monsieur CHEVALIER Corentin avec apport de son exploitation individuelle.

Votre dossier, enregistré complet au 06/11/2025 sous le numéro 55250147, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

.../...

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/03/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 28 octobre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250164**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7572 1**

**GAEC DU WARSIN**

Mesdames, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 18/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5 ha 91 a situées sur les communes de DANNEVOUX 1 ha 13 a (parcelle ZS06p) et SIVRY SUR MEUSE 4 ha 78 a (parcelle ZN06p). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame FERRARI Edwige.

Votre demande est dans le cadre de la création du GAEC DU WARSIN, l'installation avec les aides de Madame FERRARI Edwige, avec apport de son exploitation individuelle, l'installation avec les aides de Madame HENNEQUIN Aline et l'intégration de Monsieur BOUILLETTE Mathieu.

Votre dossier, enregistré complet au 23/10/2025 sous le numéro 55250164, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/02/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 12 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250167**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7593 6**

Monsieur HENRY Maxime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 22/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 241 ha 84 a 79 ca situées sur les communes de DAMVILLERS 98 ha 84 a 39 ca (parcelles AA72 – ZC06-33-34-37-41 – ZD01-09-10-34 – ZE31-50-51-52-58p-59-60-61 – ZH26 – ZK06), DELUT 17 ha 84 a 70 ca (parcelle ZE49p), LISSEY 16 ha 43 a 80 ca (parcelles ZE26 – ZH04-05), PEUVILLERS 98 ha 22 a 80 ca (parcelles ZA08-09-10-11-16-18-19-20-34-35-55 – ZB28p-29-31-43-49-50-60-76p-105 – ZC11-32-33-34-35 – ZD29-69-71-72 – ZE09-12p), REVILLE AUX BOIS 4 ha 14 a 90 ca (parcelles ZD40-41) et VITTARVILLE 6 ha 34 a 20 ca (parcelles ZE04-05-06-07-08). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DU CHAROLAIS.

Votre demande est dans le cadre de votre installation au sein du GAEC DU CHAROLAIS, avec les aides.

Votre dossier, enregistré complet au 07/11/2025 sous le numéro 55250167, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/03/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

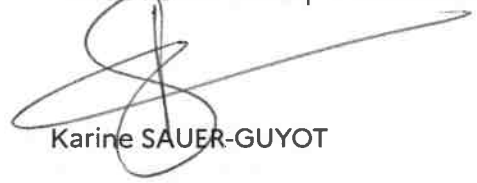
Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 25 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250172**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7564 6**

Monsieur BONTANT Louis et Madame BONTANT Marie

Monsieur, Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 30/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 220 ha 59 a 02 ca situées sur les communes de ABAINVILLE 100 ha 01 a 05 ca (parcelles AB07-10-11p-12p-13p-14p-15p-16p-100p-102 – ZB16-29p-54p – ZC08-09-11-12-28 – ZE04-05-19 – ZH10p – ZI14 – ZK85-86-109 – ZM56-59-82), BADONVILLIERS GERAUVILLIERS 32 ha 09 a (parcelles 205ZD01p-03p-05 – 205ZE14), DAINVILLE BERTHELEVILLE 55 ha 03 a 60 ca (parcelles ZA14 – ZB05 – ZK15-17 – ZN21 – ZR07-08) et GONDRECOURT LE CHATEAU 33 ha 45 a 37 ca (parcelles ZB08-21-22 – ZE07 – ZH54-166). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA DES FORGES.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides au sein de la SCEA DES FORGES, avec apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au 13/11/2025 sous le numéro 55250172, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/03/2026, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 05 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250175**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7598 1**

Monsieur MAZUET Olivier

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 07/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 74 ha 12 a 40 ca situées sur la commune de CLERMONT EN ARGONNE (parcelles 402ZA12-15 – E889 – ZA18 – ZB42p – ZC28-29-52-53-58p). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DU SARRAZIN.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 05/11/2025 sous le numéro 55250175, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/03/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 05 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250176**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7597 4**

**GAEC DU BLANCHERON**

Madame, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 13/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 17 ha 58 a 13 ca situées sur les communes de DOMREMY LA CANNE 6 ha 28 a 90 ca (parcelle YC02) et GOURAINCOURT 11 ha 29 a 23 ca (parcelles ZH23p-24-26). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DE LA RAPAILLE.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 05/11/2025 sous le numéro 55250176, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/03/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 25 novembre 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250186**

**LR avec AR n° : 2C 189 985 7586 8**

**EARL D'ARNANCOURT**

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 28/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10 ha 24 a 90 ca situées sur la commune de CLERMONT EN ARGONNE (parcelle 259ZE13).

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (régularisation suite à mise en demeure).

Votre dossier, enregistré complet au 31/10/2025 sous le numéro 55250186, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/02/2026, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT